



COMMUNE DE LAUWIN-PLANQUE
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du 5 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-deux, le cinq avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sonia VALLET, Maire.

Présents : Sonia VALLET, Abdallah MOHAMMED, Virginie HENNING, Xavier HALUT, Bernard BARELLE, Louis BENOIST, François BONTE, Claudette LASSELIN, Christine LUCIDARME, Catherine MILCENT-VION, Bruno BOITEL, Chloé TAILLART,

Excusés : Fabien POIRET (procuration à Abdallah MOHAMMED)
Florence THULLIER (procuration à Xavier HALUT)
Christian POIRET (procuration à Bruno BOITEL)
Fabrice DERON (procuration à Chloé TAILLART)
Dominique LAGANA (procuration à Virginie HENNING)

Secrétaire de séance : Chloé TAILLART

Également présents : Vincent JAKOBOWSKI, Valérie GRZEMBKA

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2022
2. Compte administratif 2022.
3. Etat annuel 2022 des Indemnités des élus municipaux.
4. Compte de gestion 2022.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2022.
6. Budget primitif 2023.
7. Taux d'imposition pour 2023.
8. Subventions 2023 aux associations.
9. Demande de subvention ADVB 2023 – voirie communale - Projet : couches de roulements des voiries communales de la résidence Fontaine Bleue.
10. Demande de subvention ADVB 2023 – classique – Projet : aménagement et équipement de la résidence Fontaine Bleue.
11. Demande de subvention ADVB 2023 – Nord Durable - Projet : aménagement et équipement de la résidence Fontaine Bleue.
12. Demande de subvention ADVB 2023 - Energie – Projet : remplacement de chaudières écoles et mairie.
13. Demande de subvention 2023 – Amendes de Police – radars pédagogiques – rue Théodore Marichez, rue Jean Jaurès.
14. Demande de subvention 2023 – Amendes de Police – radars pédagogiques - rue Marie Curie (RD120)
15. Aménagement du Parc de la salle de sport et réhabilitation de l'espace Jacques Rousseau – Avenant n°1 au marché de travaux n°2022-03-lot n°1.
16. Aménagement du Parc de la salle de sport et réhabilitation de l'espace Jacques Rousseau – Avenant n°2 au marché de travaux n°2022-03-lot n°4.
17. Adhésion au groupement de commande pour la passation d'un marché de prestations de restauration collective en gestion concédée.
18. Cotisation syndicale défense extérieure contre l'incendie (DECI).
19. Réservation de 2 berceaux à la société par actions simplifiées « petit patapon and co ».
20. Modifications de l'amplitude horaire de l'ACM, instauration d'une garderie.

21. Astreinte de décision.
22. Remboursement de stands marché de Noël.
23. Tarifs village en fête 2023.
24. Décisions directes.
25. Accueil de loisirs sans hébergements 2023
26. Questions diverses.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Mme LE MAIRE : Merci d'être venu si nombreux. Cela montre l'intérêt que vous portez à la commune et j'en suis ravie.

Si vous le voulez bien, nous allons nommer Chloé Taillart comme secrétaire de séance.

1 – Adoption du compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2022 :

Mme LE MAIRE : Est-ce que tout le monde a pu en prendre connaissance ? Est-ce que vous avez des questions ?

M. BONTE : Au sujet de la subvention pour l'Ukraine, on me porte les propos « on peut proposer une somme », ça n'a pas été mes propos. Mes propos étaient « de proposer 100 000 € de subvention pour l'Ukraine ».

Mme LE MAIRE : Il y avait un problème de micro, il faut allumer et parler dans le micro François.

M. BONTE : Le micro a cafouillé, mais je rectifie. 100 000 € pour l'Ukraine pour faire l'achat de groupes électrogènes. Je souhaiterais que ce soit reporté sur le prochain compte-rendu, donc celui-ci.

Mme LE MAIRE : Parfait.

D'autres questions ?

Nous pouvons approuver le compte-rendu ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Une abstention

Mme HENNING : J'étais absente, donc je m'abstiens.

Mme LE MAIRE : Merci.

ADOPTE

Mme LE MAIRE : Le compte administratif. Il s'agit du document jaune. Bien entendu, je ne le vote pas, je le présente et Abdallah passera au vote après.

M. HALUT : En tout état de cause, le compte administratif et le compte de gestion peuvent être votés lors de la même séance sauf que le compte de gestion doit être approuvé et voté avant le compte administratif. Après, tu peux présenter les deux, mais il faudra respecter l'ordre.

Mme LE MAIRE : On commence par le compte de gestion.

4 – Compte de gestion 2022

Mme LE MAIRE invite l'assemblée à statuer sur le Compte de Gestion 2022 dressé par le Receveur Municipal et dont les chiffres sont identiques au Compte Administratif 2022.

	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultat 2022	Résultat reporté de l'ex 2021	Résultat cumulé de 2022
Fonctionnement	2 256 494.11	4 226 065.18	1 969 571.07	(1 466 906.51)	1 969 571.07
Investissement	2 657 610.31	2 890 968.67	233 358.36	753 108.49	986 466.85
TOTAL	4 914 104.42	7 117 033.85	2 202 929.43	(2 220 015.00)	2 956 037.92

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant, sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Mme LE MAIRE : Je vous invite à statuer sur le Compte de Gestion 2022, dressé par le Receveur Municipal et dont les chiffres sont identiques à ceux du Compte Administratif 2022.

	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultat 2022	Résultat reporté de l'exercice 2021	Résultat cumulé de 2022
Fonctionnement	2 256 494.11	4 226 065.18	1 969 571.07	1 466 906.51	1 969 571.07
Investissement	2 657 610.31	2 890 968.67	233 358.36	753 108.49	986 466.85
TOTAL	4 914 104.42	7 117 033.85	2 202 929.43	2 220 015.00	2 956 037.92

Le Conseil municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant, sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Avez-vous des questions ?

M. BENOIST : Avec Bernard Barelle, nous sommes passés en mairie et nous avons rencontré Madame le Maire et Vincent pour avoir des documents complémentaires, à savoir le journal des mandatements nécessaires pour appréhender le compte de gestion et le compte administratif. Or, ceux-ci après nous avoir dit que nous les aurions en photocopie, ça nous a été refusé et nous n'avons pas ces éléments. Donc, c'est bien dommage parce que ça fait partie des droits des élus, selon le Code des Collectivités Territoriales.

Mme LE MAIRE : Je pense que la réponse vous a été faite par Monsieur Jakobowski à ce niveau-là. Il s'est renseigné auprès du Trésorier public...

M. BENOIST : Réponse en attente...

Mme LE MAIRE : La réponse n'est pas en attente.

M. BENOIST : Il n'y a pas eu de réponse aujourd'hui. Nous avons réitéré notre demande et la réponse est toujours en attente.

M. JAKOBOWSKI : Lors de ces échanges, j'ai pris soin de vérifier auprès du Trésorier public, plus précisément à notre conseiller, l'autorisation de transmettre les documents demandés. Directement, celui-ci m'a fait part de cette impossibilité puisqu'il faut que l'assemblée délibérante ait voté pour que ce document devienne public.

M. BENOIST : Pour délibérer, il est nécessaire d'avoir les documents préalablement.

M. JAKOBOWSKI : Selon lui, non. Par rapport au document que vous m'avez renvoyé, j'ai l'ai directement transmis, puis contacté, comme je vous l'ai dit dans le mail, le Receveur Public qui m'a dit ne pas pouvoir répondre à son niveau, qu'il transmettait de manière urgente à son service juridique et aujourd'hui, je n'ai aucune réponse de sa part. Selon lui, c'est un extrait du compte de gestion qui n'est pas public tant qu'il n'est pas voté.

M. BENOIST : C'est ressenti comme une rétention d'information, nécessaire pourtant à la vérification du bon fonctionnement des comptes de la commune.

M. JAKOBOWSKI : J'en suis vraiment désolé, ce n'était pas du tout l'idée.

M. BENOIST : C'était parti sur une décision positive et on allait pouvoir travailler sur le dossier et apporter les réponses et vraisemblablement approuver, mais nous n'avons pas ces éléments.

M. JAKOBOWSKI : Mon travail, c'est exactement ça, vérifier que juridiquement tout soit fait convenablement. J'ai pris soin de le faire. J'ai contacté Monsieur Barelle pour lui indiquer la réponse du Trésorier public. Je vous ai fait un mail en retour. C'est juste une réponse juridique, s'il m'avait dit « oui », sachez que vous auriez eu les documents en temps et en heure, mais là, en l'occurrence, je ne peux pas aller au-delà du Trésorier public et vous donner des documents si je n'ai pas le droit. J'ai le mail que je vous ai transmis, brut, avec son identité, sa réponse. Malheureusement, je ne peux pas aller au-delà de ça. Globalement demain, nous pouvons donner les documents souhaités si c'est délibéré, voté.

M. BENOIST : Effectivement, nous sommes toujours demandeurs. Il semble qu'il y ait confusion entre un habitant lambda qui demande à vérifier les documents et là, on peut le comprendre et un élu qui a besoin de ces éléments-là pour motiver sa décision.

M. JAKOBOWSKI : Ça a été vraiment mon insistance auprès de lui pour bien spécifier que c'est un conseiller qui demande et dans sa réponse il m'a dit que le texte ne faisait pas de différence entre le conseiller et un « demandeur public ».

M. BENOIST : C'est surprenant.

M. JAKOBOWSKI : C'est pour cela que je me suis permis de vous transférer le mail brut.

M. BENOIST : Je ne sais pas ce que Bernard en pense.

M. BARELLE : On posera la question plus haut.

Mme LE MAIRE : Est-ce que vous avez d'autres questions ?

Est-ce qu'on peut passer au vote du compte de gestion ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

5 abstentions

Je vous remercie.

ADOPTÉ

Mme MILCENT-VION : Sonia, est-ce qu'il est nécessaire de préciser la raison de l'abstention ou pas ?

Mme LE MAIRE : En fait, je la comprends l'abstention.

Mme MILCENT-VION : C'est simplement par manque d'éléments, en fait.

Mme LE MAIRE : C'est pour cela que je ne vous demande pas de justifier parce que j'ai bien compris que dans la suite des choses, c'était parce que vous n'avez pas eu les éléments. Je le comprends, il n'y a pas de souci.

Mme MILCENT-VION : Et qui s'occupe des finances actuellement ?

Mme LE MAIRE : Comme je l'ai répondu à Bernard et à Louis, c'est moi.

Mme MILCENT-VION : C'est toi qui t'en occupes, Christian n'est plus aux finances ?

Mme LE MAIRE : Non, officiellement, Christian a démissionné de sa délégation des finances.

M. BENOIST : Justement lors de notre entretien en mairie, tu nous avais parlé d'un courrier reçu de la part de Christian Poiret, comme quoi il ne s'occuperait plus des finances de la commune. On apprend ça un peu par des bruits de couloir parce que ce sont des choses qui ont été répétées. Est-ce qu'il est possible d'officialiser ce courrier de façon à ce que chaque élu soit bien informé de la situation ?

Mme LE MAIRE : Nous pouvons faire un message à toute l'équipe pour officialiser.

M. BENOIST : Est-ce que tu peux nous donner l'information officielle, maintenant ?

Mme LE MAIRE : Je viens de le faire. Je vous donne l'information officielle que Christian n'est plus conseiller délégué, il est simple conseiller municipal, depuis les vacances de Noël.

M. BENOIST : Comme quoi ça ne date pas d'hier et on aurait bien aimé le savoir plus tôt puisqu'on est quand même tous concernés.

Mme LE MAIRE : Je ne l'ai pas dit plus tôt de mon côté puisque je ne l'ai pas accepté tout de suite. Voilà pourquoi je n'ai pas fait passer l'information ouvertement.

2 – Compte administratif 2022

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Sonia VALLET, ne prend pas part à cette délibération sur le compte administratif 2022.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Sonia VALLET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (hors restes à réaliser) :

	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultat 2022	Résultat reporté de l'ex 2021	Résultat cumulé de 2022
Fonctionnement	2 256 494.11	4 226 065.18	1 969 571.07	(1 466 906.51)	1 969 571.07
Investissement	2 657 610.31	2 890 968.67	233 358.36	753 108.49	986 466.85
TOTAL	4 914 104.42	7 117 033.85	2 202 929.43	(2 220 015.00)	2 956 037.92

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mme LE MAIRE : Page 6. Présentation générale du budget.
 Au niveau de la vue d'ensemble, exécution du budget.
 Sur la réalisation de l'exercice :

	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultat 2022	Résultat reporté de l'ex 2021	Résultat cumulé de 2022
Fonctionnement	2 256 494.11	4 226 065.18	1 969 571.07	(1 466 906.51)	1 969 571.07
Investissement	2 657 610.31	2 890 968.67	233 358.36	753 108.49	986 466.85
TOTAL	4 914 104.42	7 117 033.85	2 202 929.43	(2 220 015.00)	2 956 037.92

Total en dépenses, reports et réalisations comprises 4 914 104,42 € et en recettes 7 870 142,34 €.

Si vous voulez voir au niveau des détails.

Page 11, les dépenses de fonctionnement.

Je ne sais pas si vous voulez que je reprenne point par point ?

Est-ce que vous avez pu regarder ?

Total : 2 256 494,11 € avec les charges à caractère général, les charges de personnel, les autres charges de gestion courante, les charges financières et exceptionnelles.

En termes d'investissement, on retrouve les 2 657 610,31 €.

Avec les emprunts, les dettes assimilées, le total des opérations d'équipements, les immobilisations incorporelles et les corporelles.

Vous avez également les immobilisations en cours.

Ensuite page 12, vous avez la balance générale du budget, les recettes de fonctionnement.

On retrouve les 4 226 065,18 €.

On retrouve dedans les impôts, les taxes, les dotations aux participations, les produits exceptionnels, les produits de services, atténuations de charges.

Les recettes d'investissement, 2 890 968,67 €.

Dans le détail vous y retrouvez les dotations fonds divers et réserves, l'excédent en fonctionnement capitalisé, les subventions d'investissement et les subventions d'équipement versées.

Je pense que c'est bon.

Je vais sortir et Abdallah, je te laisse présenter le vote du compte administratif.

M. MOHAMMED : Conformément à l'article 21.21-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sonia VALLET, ne prend pas part à cette délibération sur le compte administratif 2022.

Le Conseil Municipal :

- délibère sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Sonia VALLET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi hors restes à réaliser.

On reprend les dépenses, les recettes, le fonctionnement, l'investissement, ce qu'a présenté Sonia, juste avant.

On constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

5 abstentions.

Merci.

ADOPTÉ

3 – Etat annuel 2022 des indemnités des élus

Conformément à l'article L2123-24-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée prend connaissance de l'état de l'ensemble des indemnités de toutes nature, versées en 2022 aux élus siégeant au sein du Conseil Municipal.

Nom et prénom de l' élu	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal		
	Indemnités de fonction perçues Montants bruts	Remboursements de frais (kilométrique, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)
POIRET Christian	5 324,58		
BARELLE Bernard	1 413,72		
THULLIER Florence	6 715,02		
HALUT Xavier	6 715,02		
VALLET Sonia	21 979,18		
POIRET Fabien	6 715,02		
BENOIST Louis	536,64		
BONTE François	765,86		
LASSELIN Claudette	765,86		
SEIGNEZ Christian	82,04		
TISON Myriam	98,16		
LUCIDARME Christine	536,64		
MILCENT VION Catherine	765,86		
HENNING Virginie	6 067,16		
DERON Fabrice	536,64		
LAGANA Dominique	1 922,08		
MOHAMMED Abdallah	5 837,94		
BOITEL Bruno	1 922,08		
TAILLART Chloé	1 922,08		
TOTAL	70 621,58		

Mme LE MAIRE : Conformément à l'article L2123-24-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée prend connaissance de l'état de l'ensemble des indemnités de toutes natures, versées en 2022 aux élus siégeant au sein du Conseil Municipal.

Pour un total de 70 621,58 €, il n'a pas été fait de remboursement de frais ni d'avantages en nature.

Je ne vais pas aller dans le détail, vous en avez tous eu connaissance.

Je vous demande de voter, si vous le souhaitez bien sûr, pour cet état annuel.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 – Affectation du résultat de l'exercice 2022

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 :

Le compte administratif 2022 fait apparaître le résultat de clôture suivant :

<u>Investissement</u> :	+ 986 466,85 €
Restes à réaliser :	<u>0.00 €</u>
	+ 986 466,85 €
<u>Fonctionnement</u> :	+ 1 969 571,07 €

Je vous propose d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

Compte R 1068 :	1 969 571,07 €	
(Excédent de fonctionnement capitalisé)		
Compte R 002 :		0,00 €
(Excédent de fonctionnement reporté)		

		total : 1 969 571,07 €

Mme LE MAIRE : Le compte administratif 2022 fait apparaître le résultat de clôture suivant :

Investissement : 986 466,85 €

Fonctionnement : 1 969 571,07 €

Je vous propose d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

Compte R 1068 : 1 969 571,07 €

Compte R 002 à 0,00 €

Pour un total de 1 969 571,07 €

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 – Budget primitif 2023

Mme Sonia VALLET présente le projet de Budget Primitif 2023.

Section de fonctionnement : équilibrée à 4 367 715,88 €.

Il est tenu compte, notamment pour le chapitre 011 (charges à caractère général) pour un montant de 1 375 250,00 € étant donné la reprise de toutes les activités (sorties, village en fête, marché de Noël).

Le prélèvement au profit de la section d'investissement s'élève à 1 601 026,31 €.

Section d'investissement : équilibrée à 6 587 190,92 €.

La section d'investissement bénéficie d'un report d'excédent de 2022 d'un montant de 986 466,85 € auquel s'ajoute l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 de 1 969 571,07 €.

Principales opérations d'équipement programmées en 2023 :

- Construction d'une salle de sport et d'un restaurant scolaire (fin d'opération)	220 000,00 €
- Restructuration de l'école maternelle (fin de l'opération)	37 400,00 €
- Domaine de Lauwin (provision)	200 000,00 €
- Aménagement de la Place de l'Europe-Parvis de la mairie	663 101,65 €
- Extension du Bois communal - Plantations	150 000,00 €
- Parc de la salle de sport-Réhabilitation de l'espace Jacques Rousseau	1 200 000,00 €
- Passage en LED de l'éclairage public	120 000,00 €
- Aménagement de la résidence de la Fontaine Bleue	2 542 000,00 €
- Route d'Esquerchin	50 000,00 €
- Signalétique du village	80 000,00 €
- Vidéosurveillance	200 000,00 €
- Réfection de voiries	180 000,00 €

Après que l'assemblée a délibéré sur le projet de budget 2023, Mme LE MAIRE invite le Conseil Municipal à procéder au vote,

Mme LE MAIRE : Document bleu, nouvelle version que vous avez eue parce qu'il manquait une feuille dans l'impression.

Nous allons passer à la page 6, présentation générale du budget, vue d'ensemble.

En dépenses sur la section de fonctionnement : 4 367 715,88 €.

Au niveau des recettes de la section de fonctionnement au titre du présent budget : 4 367 715,88 €.

Au niveau de l'investissement.

En dépenses : 6 587 190,92 €.

A niveau des recettes et crédits d'investissement au titre de présent budget : 5 600 724,07 €.

Au niveau du solde d'exécution de la section d'investissements reportés, le résultat cumulé en fait, 2022 : 986 466,85 €.

Au niveau du total de la section d'investissement : 6 587 190,92 €.

Pour un total au niveau du budget de dépenses de fonctionnement de : 10 954 906,80 €.

Et en termes des recettes de fonctionnement : 10 954 906,80 €.

Pour aller dans le détail, vous avez page 7, les dépenses de fonctionnement.

Est-ce que vous souhaitez que je fasse ligne par ligne ?

Chapitre 011 ; charges à caractère général.

Pour mémoire du budget précédent, nous étions à 1 224 000 €.

Proposition nouvelle : 1 375 250 €.

Chapitre 012 : charges de personnel.

Nous étions à 879 500 €.

Je vous propose cette année de passer à 981 000 €.

Autres charges et gestion courante, élus et subventions.

Nous étions à 152 125 € au précédent budget.

Je vous propose cette année de voter 176 175 €.

Au niveau du total des dépenses de charges courantes, cette année : 2 532 425 €.

Au niveau du chapitre 66 : charges financières.

Nous étions sur le budget précédent à 41 093,19 €.

Cette année : 33 764,57 €.

En charges exceptionnelles, nous étions à 4 100 €, nous passons à 5 000 €.

En dotation provision semi-budgétaire, nous proposons 2 500 €.

En dépenses imprévues.

Nous étions à 150 000 € pour mémoire au budget précédent, nous proposons 193 000 €.

C'est maximum 7,5 % des dépenses réelles.

Au niveau des dépenses réelles de fonctionnement, le total est à 2 766 689,57 €.

Chapitre 023 : virement à la section d'investissement, c'est l'autofinancement en fait : 1 601 026,31 €.

Le total des dépenses de fonctionnement : 4 367 715,88 €.

Au niveau des recettes de fonctionnement.

Chapitre 70 : produits, services, domaines et ventes diverses.

Nous étions à 38 000 € au budget précédent.

Nous passons à 73 950 €.

Les impôts et les taxes : 2 713 726 €.

Dotations et participations, chapitre 74 : 1 430 764,88 €.

Autres produits de gestion courante : 115 000 €.

Le total des gestions courantes : 4 33 340,88 €.

Les produits exceptionnels, chapitre 77 : 4 375 €.

Au chapitre 042, opérations d'ordre de transfert entre sections : 30 000 €.

Ce qui nous fait un total de recettes de fonctionnement de 4 367 715,88 €.

Sur la page 9.

Section d'investissement.

Dépenses d'investissement.

Chapitre 20, les immobilisations incorporelles : 18 000 €.

Les immobilisations corporelles : 300 000 €.

Total des opérations d'équipement : 6 023 101,65 €.

Total des dépenses d'équipement : 6 341 101,65 €.

Au chapitre 16 : emprunts et dettes assimilés : 216 089,27 €.

Avec l'opération d'ordre de transfert entre section de 30 000 €.

Nous arrivons à un total dans la section d'investissement, des dépenses, de 6 587 190,92 €.

En dessous, les recettes d'investissement.

Chapitre 13 : subventions d'investissement pour un total de 1 683 648,69 €.

Chapitre 10 : dotations fonds divers et réserves : 338 602 €.

Chapitre 10-68 : excédents de fonctionnement capitalisés : 1 969 571,07 €.

Chapitre 138 : 7 876 €.

Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement : 1 601 026 €.

Pour un total des recettes d'investissement de 6 587 190,92 €.

Pour information l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement est de 1 571 026,31 €.

Je vous propose de passer à la page 42 bis.

On retrouve le tableau d'amortissement de la dette, les emprunts.

Rien n'a changer, les annuités des emprunts de 2023 à 2031 pour un total de 1 622 143,09 €.

Sur l'année qui nous concerne, 2023, annuité annuelle de 249 853,84 €.

Page 52.

Taux de contribution, c'est le taux d'imposition.

Nous avons les taxes foncières pour le foncier bâti : taux appliqué 47,29 %.

Cette année : 2 496 439 €.

Pour le foncier non bâti : 21 343 €.

Pour un total de 2 517 782 €.

On le vote sur le point d'après.

Avez-vous des questions ?

M. BENOIST : Dans les principales opérations d'équipement, programmées en 2023, il y a une liste qui n'est peut-être pas complète. En fait, on aimerait bien voir aussi apparaître la ligne « création d'un parking paysager rue Jean Jaurès » puisque tout le monde sait qu'on a acheté une maison dans ce secteur-là, pour y faire du stationnement pour les habitants du quartier. Or, rien n'est fait, rien n'est projeté à ce niveau-là.

Mme LE MAIRE : Concernant la maison rue Jean Jaurès, j'ai pu vous le dire lundi quand on s'est vu, rien n'est prévu pour le moment. Nous restons sur le fait que le devenir de cette maison est la construction d'un parking, nous sommes d'accord. Pour l'instant, elle sera occupée par les couturières en attendant qu'on avance un peu plus sur le dossier.

M. BENOIST : On avait prévu ça comme étant quelque chose de prioritaire, s'agissant de la sécurité des véhicules qui passent et des riverains.

Mme LE MAIRE : C'est vrai. Je n'ai pas d'information supplémentaire à ce sujet pour l'instant. Il faut que l'on avance sur le dossier, mais je ne peux pas vous dire quand est prévue la construction de ce parking. Pour l'instant ce n'est pas à l'ordre du jour encore cette année.

M. BENOIST : On prévoit de reporter ça sur quel budget primitif ?

Il s'agit bien d'un projet qui avait été matérialisé, qui faisait partie des promesses électorales, des engagements électoraux de notre équipe. Or, on a l'impression que le problème n'existe plus.

Mme LE MAIRE : Le problème existe toujours, je vous l'ai dit, pour moi il est toujours d'actualité et je pense que tout le monde peut le dire. A terme, il est bien prévu qu'on y fasse un parking. Pour l'instant, nous avons besoin de stockage suite à la démolition du domaine, pour les couturières. On y a installé tout ça pour l'instant et à l'avenir... Je ne peux pas vous répondre dans quel délai, je ne le sais pas moi-même pour l'instant.

Mme MILCENT-VION : Je trouve ça quand même un petit peu dommage de faire un investissement qui n'est pas négligeable sur les travaux de la maison si c'est pour, après, la détruire quand même.

Mme LE MAIRE : Nous n'avons pas effectué les travaux qui étaient censés faire. Nous avons aménagé le strict minimum pour accueillir un espace en bas pour stocker le matériel.

Mme MILCENT-VION : Et financièrement, ça représente combien ?

Tu pourrais nous le dire globalement ?

Mme LE MAIRE : Je n'ai pas les chiffres de tête.

M. BENOIST : Je pense qu'on est aux alentours de 39/40 000 €.

Mme LE MAIRE : C'est ça.

M. BENOIST : C'est quand même une dépense très importante pour un endroit où on prévoit de faire du stationnement.

Mme LE MAIRE : C'est clair, mais c'est pour ça aussi qu'on ne peut pas l'abattre sur l'année à venir, de toute façon. Il me semble qu'on avait dit qu'on gardait ce bâtiment sur deux, trois ans, le temps du stockage et après...

M. BONTE : Le haut est prévu d'être réaménagé également ? Au niveau des fenêtres ?

Mme LE MAIRE : Non. Puisqu'à terme elle va être démolie, on ne va pas y faire plus de travaux que ce qui a été fait pour l'instant.

M. BONTE : On a déjà fait 35 000 € et là, on refait ...

Mme LE MAIRE : Plus rien.

M. BONTE : On a refait des toilettes...

Mme LE MAIRE : Oui, en bas. On est sur à peine 40, pas plus.

Je me rends compte que j'ai oublié de vous lire la page 19 avec le détail des dépenses de la section d'investissement, que vous avez un peu plus d'éclaircissements sur les opérations d'équipements.

Dans le détail des opérations d'équipement, vous avez au chapitre 10-006, 160 000 € qui correspondent à l'achat des garages de la rue Curie.

Chapitre 10 009 : travaux de bâtiments pour 220 600 €.

Chapitre 34 : opération d'équipement qui correspond aux travaux du Domaine : 200 000 €.

M. BONTE : On pourrait avoir quelques explications sur le Domaine, parce qu'on n'est au courant de rien du tout.

Mme LE MAIRE : Je pense que ça concerne surtout de l'électricité, enterrement de réseaux par rapport au marché de Noël.

M. MOHAMMED : De la remise en conformité des installations électriques, par rapport au tableau.

M. BONTE : Ce n'est pas de l'aménagement...

M. BARELLE : Pour 200 000 € ? Parce que les réseaux sont enterrés, déjà.

Mme LE MAIRE : Le tableau n'était plus aux normes, il fallait tout remettre aux normes, c'est un gros montant, je suis d'accord.

M. BONTE : On remet aux normes sans savoir ce qu'on va faire après puisque le Domaine, ce n'est pas essentiellement le marché de Noël. C'est tout l'aménagement de toute la zone là-bas. On est sur quoi ?

Les 200 000 €, ça va être sur quoi ?

M. JAKOBOWSKI : Les 200 000 € correspondent à une enveloppe susceptible d'être débloquée, au besoin, si les projets que ce soit avec le cadre de vie ou avec le marché de Noël, avec des projets d'enfouissement des réseaux d'eau, car tous les ans on a des problèmes d'eau qui gèle, d'acheminement d'eau. Réaliser éventuellement des tranchées et des canalisations. Plusieurs projets couvent, des études sont apparemment en cours. Cela fait peu de temps que je suis ici, mais je sais que des études et des échanges ont été menés sur le Domaine. Il y a pas mal d'hypothèses. Maintenant, il nous fallait mettre une somme, qui, certes, est importante au niveau de 200 000 €, mais il nous faut prévoir afin de ne pas être bloqué si courant d'année vous souhaitez évoluer sur ce dossier.

M. BARELLE : Donc, c'est une réserve, autant le dire.

Mme LE MAIRE : C'est une réserve pour l'instant

Au niveau de la ligne 41, opération d'équipement qui correspond au bois communal, pour le reboisement, on a mis une enveloppe de 150 000 €.

Opération d'équipement n°51, on a mis 220 000 € qui correspondent au reste des travaux sur la salle des sports et le restaurant scolaire.

Au niveau de l'opération n°60, il s'agit de 663 101,65 € qui correspondent à l'étude sur la place de l'Europe.

M. BONTE : C'est l'étude seulement ou ce sont des travaux, 630 000 € ?

Mme LE MAIRE : Des travaux. Il n'y a pas de choix de fait, nous ne sommes que sur l'étude.

M. BARELLE : François, c'est encore de la réserve.

M. BONTE : C'est intéressant de le savoir.

M. HALUT : Vous n'êtes pas censés ignorer que lors des commissions où nous pouvons échanger, je vous présente les projets tel qu'ils sont là, tel qu'ils existent. Il faut rappeler aussi que ce sont les projets du mandat. En 2020, il y a eu un carnet de route qui a été défini. On m'a chargé au niveau de ma commission « cadre de vie et d'urbanisme », de développer ces projets et de mener ces études à bien. Maintenant, vous êtes dans une logique aussi constructive vu que vous êtes avec moi au sein de ma commission et je vous en remercie.

Après, il faut bâtir un budget primitif, en investissement.

Aujourd'hui, c'est vrai qu'il y a des engagements qui ont été pris, forts, par la municipalité, sur 2023, de dire voilà, il y a des travaux qui vont démarrer, qui vont être exécutés. Par contre, il y a des travaux qui sont en étude.

Je vais revenir sur le Domaine de Lauwin, oui, c'est une étude qui est menée déjà depuis 2021, vous vous souvenez, Alexandre Bretet, le bureau d'études est en charge. On a un projet. Voilà.

Il y a des projets qui peuvent encore émerger, mais pour l'instant, il n'y a rien de défini.

Alors, oui, la somme de 200 000 €, elle est un peu surévaluée. Maintenant, il va y avoir peut-être des petits travaux par rapport au marché de Noël à effectuer.

Après concernant l'aménagement et le parvis, on va dire, de l'hôtel de Ville, il y a déjà eu des préprojets qui ont été présentés. Vous les avez vus, vous les avez constatés. On a dit que c'est un projet qui doit mûrir qui ne fera pas l'objet de travaux en 2023, c'est une certitude. Voire certainement pas 2024, peut être plus 2025, vu le retard que prend la Résidence de la Fontaine Bleue, les travaux devaient déjà, à un moment donné, pas voir le jour, mais en tous cas être débattus et peut être aujourd'hui avec un appel d'offres rendu. On est en retard à ce niveau-là, il y aura du retard qui sera programmé.

Après, oui, on va rejoindre Bernard, il faut jouer aussi la transparence. Il y a un budget à monter. La chance est que quelque part, il y a des facilités financières, peut-être. Il faut provisionner.

Après, ça a le mérite d'être échangé et je pense que sur le reste c'est pareil.

Simplement sur l'extension du bois communal, plantations, ce n'est pas une extension du bois communal et une plantation. La plantation qui est prévue sur l'extension du bois communal, elle sera complètement financée par une société extérieure dans le cadre d'un bois de compensation.

Là, on est plus sur un aspect sécuritaire. C'est la priorité, c'est ce qui a été décidé. Il y a déjà une entreprise qui a été nommée qui va intervenir sur l'aspect sécuritaire du bois. Parce que l'abattage et l'élagage, concrètement, ne peuvent plus être faits jusqu'au 15 juillet, mais là, il va y avoir une coupe de sécurité parce qu'avec la tempête qu'il y a eu dernièrement, il y a pas mal d'arbres qui étaient déjà tombés et le bois en a énormément besoin.

C'est plus dans ce cadre-là que c'est mis en place.

Mme LE MAIRE : Au niveau de l'opération 76, le parc de la salle des sports pour 1 200 000 €.

L'opération 79, les abords de l'école pour 37 400 €.

L'opération 81 pour finir l'éclairage LED de la commune, il reste une ou deux rues encore à équiper.

L'opération 83, c'est pour démarrer le projet de la vidéo surveillance, nous avons mis 200 000 € pour commencer cette année, l'étude, savoir comment nous allons nous y prendre, où mettre les caméras, les mâts, l'enterrement des réseaux, les demandes d'autorisation. Il faut démarrer donc nous avons mis 200 000 € cette année.

Mme MILCENT-VION : A ce sujet, est ce qu'on reste sur le projet initial de d'abord privilégier la mairie, tout ce qui craint un peu plus que le reste ou est ce que ça va être une vidéo-surveillance dans les rues ? Ce sont d'abord les bâtiments que l'on va sécuriser, je suppose ?

C'est ce qui avait été dit initialement, me semble-t-il.

Mme LE MAIRE : Nous sommes encore à l'étude là-dessus, nous travaillons dessus avec la police pour savoir ce qui est plus judicieux, intéressant à faire et où on positionne tout ça.

La police était plus du genre à me dire qu'il fallait commencer par les 4 entrées de village, stratégiques. Après, rien n'est défini pour l'instant, nous sommes sur l'étude. Il y aura sûrement des subventions que nous allons demander jusqu'à 50 %. On a mis l'enveloppe en route, il faut que ça mûrisse, qu'on avance, qu'on dépose déjà les demandes et voir ce que l'on peut faire.

Opération 84 : 2 542 000 € qui concerne la Fontaine Bleue.

Comme le disait Xavier, nous aurions dû démarrer les travaux depuis un petit moment. N'ayant pas de réponse de Norvège jusqu'à aujourd'hui par rapport aux engagements qu'eux avaient aussi de leur côté, ... C'est bien joli que nous mettions beaucoup sur la table pour aménager les extérieurs, mais eux, s'étaient engagés il y a trois ans déjà, à faire aussi de l'amélioration de l'habitat de leur côté.

Une réunion est prévue dans 15 jours, je crois, avec les responsables de Norvège, pour qu'ils nous actent officiellement sur quoi ils s'engagent eux, pour que nous puissions démarrer derrière, au niveau de la Fontaine Bleue.

Opération n°85, enveloppe de 5 000 € en ce qui concerne la route d'Esquerchin.
Opération n°86, 80 000 € qui concerne la signalétique du village. Nous avançons bien sur le dossier.

M. BOITEL : C'est un projet qui va se clôturer, nous sommes en train d'étudier avec Benjamin pour le côté esthétique, la communication. Vous avez tous reçu le sondage en ligne. Vous voyez que c'est en train de se terminer et il y aura d'autres commandes qui seront faites ultérieurement notamment pour des totems qui vont être à l'entrée des bâtiments publics. Ça arrive pour 2023 !

Mme LE MAIRE : Avec les tableaux d'affichage !

Opération 87, la ruelle de l'Abbé Requillart, mais nous n'avons plus rien à verser dessus, c'est terminé.

Opération 88, 180 000 € pour la chaussée rue de la Paix, Vasco de Gama, que nous n'avons pas encore fini.

Total des dépenses d'investissement cumulées, 6 587 190,92 €.

Mme MILCENT-VION : Il y a un petit point que j'aimerais aborder parce que dans les budgets, un des points le plus fort, c'est le personnel aussi, qui coûte cher. Il m'a semblé voir qu'il allait y avoir une augmentation du budget personnel et je voulais signaler que malgré trois demandes que nous faisons, nous n'avons toujours pas eu l'état du personnel. Nous voulions savoir qui était encore dans les lieux, les statuts des gens. Tu t'étais engagée à nous le fournir, mais malheureusement ça fait trois fois que nous le demandons et nous ne l'avons toujours pas eu... L'organigramme, simplement.

Je voulais savoir à quoi correspondait l'augmentation prévue parce que je sais que le communicant est arrivé, mais il me semble qu'on a malheureusement perdu d'autres éléments. Je voudrais savoir à quoi correspond cette somme non négligeable.

Mme LE MAIRE : Il n'y a pas eu d'embauche supplémentaire. Le fait que nous sommes passés au niveau de l'accueil de loisirs, en journée complète donc ça double forcément la rémunération des animateurs.

Nous avons eu des départs, mais que nous avons comblé et pour information, nous reprenons un CDD au niveau de la cantine puisqu'une salariée revient de congés maternité au 1^{er} octobre. Pour combler entre le départ à la retraite d'un agent et l'arrivée de l'autre, nous prenons un CDD sur quelques mois.

Nous avons la collègue qui revient au mois d'octobre, il faut la remettre dans le circuit. Nous avons quelques avancements de grade d'agents, également.

Au niveau des CDD, nous en prenons deux en renfort sur le marché de Noël et nous avons choisi aussi d'en prendre deux pour les espaces verts, pour cet été, sur la période d'avril à octobre, pour gérer les espaces verts. Nous continuons à travailler avec Vincent sur l'état des agents, les besoins, voir par rapport aux heures et aux tâches demandées, où nous en sommes. Nous continuons à avancer là-dessus.

L'organigramme demandé, il n'est pas oublié, il est toujours dans le circuit. J'espère pouvoir vous le proposer prochainement. Ce n'est pas oublié.

Mme MILCENT-VION : Ce qui m'inquiète un peu, au niveau administratif, je pense que vous êtes full, il n'y a pas de souci, par contre, on est quand même un service public, les habitants ont besoin de personnels techniques pour pouvoir leur permettre de se sentir bien dans leur village. Et au niveau personnels techniques, où en sommes-nous ? Combien reste-t-il d'agents au service technique ? Je sais qu'il y a eu un départ. Peut-être d'autres dont je ne suis pas au courant, je ne sais pas. Est-ce qu'ils sont suffisants ?

La cantine, c'est parfait parce qu'il y a un besoin, c'est normal. Mais au niveau du personnel technique, où en sommes-nous ?

C'est bien beau de les renforcer, mais est-ce qu'il n'y a pas besoin d'un renfort à d'autres périodes de l'année également ?

M. JAKOBOWSKI : C'est un vrai sujet. Ça fait 4 mois que je suis ici, c'est un sujet auquel je me suis attelé très vite, car nécessaire. J'avais bien compris, lors des précédents conseils municipaux, que c'était une demande forte de votre part. On a organisé un certain nombre de rencontres et de réunions avec plus ou moins de succès, je vous l'accorde.

C'est-à-dire que ce qui devait s'apparenter à quelque chose de simple, s'est apparenté à quelque chose de plus complexe.

J'ai pour habitude de prendre les choses dans leur globalité et de travailler d'une manière générale. C'est ce que j'ai expliqué à Bernard Barelle il y a quelques jours.

En l'état, nous allons vous dresser quelque chose d'incomplet. Il nous faut tous les éléments pour bien travailler. Donc, là, les échéances étaient courtes et intenses. La dernière se terminera, j'espère ce soir. On en plaisante avec les collègues également, au niveau administratif, à chaque fois je leur réponds « après le budget, après le budget », il y a vraiment beaucoup de choses à voir.

Je compte m'y atteler très rapidement une fois le budget voté. Beaucoup de groupes de travail sont prévus pour aborder chacun des sujets. Maintenant, nous comptons vous donner quelque chose de propre, concret, réaliste avec une suite derrière. C'est-à-dire un état actuel et un état projeté. C'est pour cela que ça prend plus de

temps, il ne faut pas précipiter les choses. Je pensais que ça allait être simple, ça ne l'est pas. Je me confronte à des points de blocages qu'il faut que je lève petit à petit. Ça va se faire. Il faudra le temps qu'il faut, mais ça va se faire. Et assez rapidement vous aurez un état global, que ce soit avec les titulaires, les contractuels et les projections qui vont se faire par rapport à la politique que vous souhaitez mener en tant qu'élus.

M. BENOIST : Je pense qu'il est important de pouvoir se projeter dans le temps pour avancer. Je comprends bien les arguments. Ces demandes datent de nombreux mois. La dernière fois qu'on en a parlé, c'était en décembre, lors du précédent conseil municipal et nous en avons parlé bien avant lors de précédents conseils municipaux, la demande d'origine émanant de François.

Franchement, on a l'impression que ça traîne, ça traîne, ça traîne et on n'arrive pas à avancer, à obtenir quoi que ce soit.

M. BONTE : En fait c'est un choix, quelle politique salariale on veut mettre en place à Lauwin-Planque. Est-ce que c'est une politique de sous-traitance, une politique d'effectifs réduits et des CDD. C'est ce choix-là qu'il faut faire, qui est important pour les gens qui travaillent à la mairie. Savoir si une personne qui commence à la mairie va finir sa carrière au SMIC ou si elle a un plan de carrière .

Est-ce qu'on là ça ?

Je ne pense pas pour le moment. Ce sont tous ces sujets-là qu'il faut aborder. Qu'est-ce qu'on veut faire ?

M. JAKOBOWSKI : J'entends vos demandes et sans vouloir me répéter, c'est exactement ce que je souhaite mener, c'est-à-dire d'une manière générale. Mais pour avoir cette politique globale, il faut que j'aie l'ensemble des éléments. Pour l'instant je ne les ai pas et je ne peux pas projeter quoi que ce soit en termes de carrière, en termes de sous-traitance, en termes de volonté qu'elle soit politique ou salariale, parce que j'ai déjà beaucoup reçu le personnel communal. C'est un vrai sujet. Des réorganisations, j'en ai faites beaucoup. Si on veut qu'elle soit bien menée, il faut qu'elle soit prise d'une manière globale, sinon il faut la recommencer toutes les cinq minutes.

Que ce soit le simple organigramme ou que ce soit la politique générale de gestion, j'ai accusé des points de blocage direct. Donc, à ce jour, je ne peux pas vous proposer quoi que ce soit parce que j'ai des facilités avec certains agents, des difficultés avec d'autres et je compte prendre chaque corps de métier, chaque agent, en considération dans l'organisation générale de la collectivité pour pouvoir proposer aux élus, les choses les plus convenables pour notre système de fonctionnement au niveau de la commune de Lauwin-Planque.

M. BONTE : La politique salariale, ce sont les élus qui la décident et après, administrativement on la met en place. Donc, c'est bien le rôle de l' élu de décider quelle politique on veut appliquer à Lauwin-Planque.

Mme LE MAIRE : Tout à fait, mais pour pouvoir en décider, il nous faut un état et l'état pour l'instant, je ne l'ai pas.

M. JAKOBOWSKI : On part toujours d'un état, d'un diagnostic et après on avance, on met en place vos choix.

M. HALUT : Si un état doit être fait, ça doit être fait par une personne extérieure et qui plus est, par le centre de gestion. Demander à ce qu'un audit soit fait par le centre de gestion, au niveau frais salariaux, frais financiers, organigramme de la mairie. C'est ce qui me semble le plus objectif. Même si Vincent est là depuis peu, je pense que ce n'est pas à lui, aujourd'hui, de faire ça. Que lui, prenne le soin, et ça c'est tout à fait logique et normal dans la fonction, de connaître son personnel, mais s'il y a un audit objectif qui doit être fait, ça doit être fait par une personne extérieure.

Mme LE MAIRE : Je prends note Xavier.

M. BENOIST : Je suis en phase avec ce qui vient d'être dit.

Mme LE MAIRE : Est-ce que vous avez d'autres remarques ?

Est-ce que nous pouvons passer au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Un contre.

M. BONTE : Pour une chose, il y a un an, j'avais parlé d'une ligne budgétaire pour le social. On m'avait dit on verra l'année prochaine et effectivement, je n'ai rien vu.

Mme HENNING : Il y a plusieurs projets sociaux dont nous avons déjà évoqué la mise en route, qui attendent que ce soit voté ce soir. Ils sont glissés dans les lignes du budget. Après, je ne fais pas les finances...

Par contre, nous avons mis en place plusieurs projets, Valérie pourrait nous dire dans quelles lignes elle les a mis, avec Sonia. Plusieurs projets sont mis en place, si c'est voté ce soir, ils permettront à 5 Lauwinois de passer le permis de conduire. Ça permettra aux Lauwinois d'avoir une aide financière pour le vélo. Tout cela est glissé dans le budget. On avait aussi une aide au Bafa pour les jeunes qui pourraient venir faire le Bafa chez nous, chez eux.

En fait, ils sont en route. Si le budget est passé ce soir en l'état, ils pourront être mis en place. Mais demande à Valérie où c'est glissé.

M. BONTE : C'est un petit peu le problème. Je pense qu'on aurait pu faire une ligne, puisqu'on en avait parlé il y a un an, une ligne budgétaire, sociale. Comme on pourrait faire également au niveau du budget, faire des masses, savoir le coût de l'école, en général, le coût de la communication, en général. Il y a quatre, cinq, chiffres comme ça à sortir et on maîtriserait beaucoup mieux son budget.

Mme HENNING : Je suis d'accord avec toi, mais ça serait plus représentatif à la fois pour les élus et les gens qui sont là ce soir. Mais, je te rassure là-dessus, nous mettons en place des choses. Nous avons augmenté la ligne du CCAS pour pouvoir aussi, par l'intermédiaire du CCAS, arriver à des choses de proximité.

Je voulais vous faire un beau petit diaporama ce soir, mais je pense qu'on va déjà passer pas mal de temps avec le budget. Je vous prépare la présentation de tout cela pour la prochaine fois à partir du moment où le budget sera passé.

M. BONTE : Ok, je ne le nie pas, c'est un beau budget, mais je maintiens quand même ma position par rapport au fait que je ne retrouve pas cette ligne sociale, je ne retrouve pas non plus la subvention pour l'Ukraine, donc je maintiens ma position.

Mme LE MAIRE : Pas de souci.
Une abstention.

M. BONTE : En espérant que l'on puisse mettre en place ce que je viens d'expliquer, les différentes masses, qu'on puisse mieux cerner comment est réparti l'argent de la commune.

Mme LE MAIRE : On prend note.
Le budget est voté avec un contre, je vous remercie.

ADOPTE

7 – Taux d'imposition pour 2023

La loi de finances 2020 a acté la suppression de la taxe d'habitation. Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. En 2021 le taux départemental de TFPB, à savoir 19,29 %, s'est additionné au taux communal de 28,00 %, soit un taux de 47,29 %.

Je vous propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023.

	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (28,00+19,29) (28,00+19,29)	28,00 %	47,29 %	47,29 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	95,28 %	95,28 %	95,28 %

Pour mémoire, nous n'avons pas augmenté les taux des impôts locaux depuis l'année 2000. Nous avons même baissé de 26,5 % le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2010 (elle est passée de 38,08% à 28%).

Mme LE MAIRE : La loi de finance 2020 a acté la suppression de la taxe d'habitation. Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. En 2021 le taux départemental de TFPB, à savoir 19,29 %, s'est additionné au taux communal de 28,00 %, soit un taux de 47,29 %.

Je vous propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023.

	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	28,00 %	47,29 %	47,29 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 95,28 % 95,28 % 95,28 %

Pour mémoire, nous n'avons pas augmenté les taux des impôts locaux depuis l'année 2000. Nous avons même baissé de 26,5 % le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2010, elle est passée de 38,08 % à 28 %.

M. BARELLE : Je propose de baisser à 46 %. Puisque le fait de ne pas augmenter les taux fait que vous augmentez les impôts. Donc, il suffit de baisser le taux à 46 et là, c'est neutre, on n'augmente pas les impôts, on ne les baisse pas.

Mme LE MAIRE : Je ne les augmente pas dans la mesure où c'est le même taux que l'année dernière.

M. BARELLE : Tu augmentes les impôts Sonia, la base augmente de 7 % donc tu augmentes les impôts !

M. HALUT : C'est un vaste sujet parce que les bases locatives ont augmenté et elles augmentent pour tout le monde. C'est général. Le fait de baisser les impôts va induire automatiquement l'impact sur Douaisis Agglo, sur les dotations qui risquent d'être perçues à un moment donné par la collectivité. Il ne faut pas que ça induise la collectivité donc il faut absolument pour moi, c'est un avis personnel, maintenir ces taux qui n'ont pas augmenté depuis quelques années. Je pense que ça reste judicieux, mais que les bases locatives augmentent, ça reste logique. Nous étions sur les bases locatives de 70. Elles ont augmenté en 80 et là, aujourd'hui, elles arrivent ... ils annoncent 6,5 %. A priori, d'après ce que j'ai fait au niveau des calculs, ce serait 3,5 % normalement.

M. BARELLE : Quand tu dis que ça joue sur l'agglo, l'année passée, une commune a baissé ses impôts, Monsieur Poirot a annoncé dans la presse, 300 000 ou 150 000. Monsieur Kaczmarek qui est conseiller municipal à Auby, annonçait 150 000 €. Tu vois, le Président et son adjoint ne sont même pas d'accord sur les chiffres.

M. HALUT : Après, c'est de la communication.

M. BARELLE : Quel serait l'impact si on baisse nos taux, sur Douai Agglo ?

M. HALUT : Il faut faire un calcul.

M. BARELLE : Je te donne l'impact qu'il peut y avoir sur Lauwin-Planque, la somme que nous ne toucherons pas, elle est à peu près de 60 000 à 70 000 €. Vous avez le choix, de proposer de voter le taux sans le baisser, donc vous êtes pour l'augmentation des impôts ou vous le baissez et c'est neutre !

Mme LE MAIRE : Je ne suis pas d'accord avec toi. C'est ta façon de voir les choses, ce n'est pas forcément celle que tout le monde partage.

M. BARELLE : Quand tu vas recevoir ta feuille d'impôt, tu vas dire « mes impôts ont augmenté » !

Mme LE MAIRE : Pas par la commune.

M. BARELLE : Par la commune. Si, c'est la commune qui le touche. Tu verras que ça paraîtra dans la colonne « commune ».

M. HALUT : Oui, mais toutes les autres taxes vont être induites automatiquement, ça ne changera rien. Le fait que la base locative augmente... Vous avez tous, à un moment donné, reçu ou vous allez recevoir, un mail, qui vous dit que sur votre espace « impôts particuliers », vous devez aller sur « gérer mes biens immobiliers ». Et là, vous voyez votre situation de maison. Il y en a qui découvrent qu'ils ont une extension, il y en a qui découvrent qu'ils ont un garage, il y en a qui découvrent que tout va bien. Bref. Il faut valider, c'est un peu sur l'honneur. C'est ce qui va se passer aujourd'hui. Dans toutes déclarations d'urbanisme, que ce soit un permis, une déclaration préalable, les gens, quand ils viennent déposer cette autorisation d'urbanisme, elles voient, à un moment donné, « construction » ou « aménagement », donc c'est fait.

Mais dès lors où c'est terminé, ça va être à ces personnes d'aller sur cette espace et de déclarer cette nouvelle pièce éventuellement ou ce nouvel aménagement. Donc, ça, ça met une simplification certes pour tout le monde pour arriver à ce qu'aujourd'hui, il n'y ait plus de taxe d'habitation. Parce qu'à partir de 2023, plus personne ne paie de taxe d'habitation, sauf sur les résidences secondaires et les logements vacants. A priori, ce n'est pas le cas à Lauwin-Planque, il n'y a pas de résidence secondaire, pas de logement vacant.

Ça aurait été sur l'état, on va dire les impôts normalement aussi, on aurait dû le voter maintenant, il reprenait le taux de 2017 qui a été gelé pendant les années 2020 et 21.

Donc, je ne trouve pas logique de baisser les impôts. Les maintenir... Voilà, après, c'est une décision d'ensemble, une décision politique, d'élus.

M. BARELLE : Là, on termine l'année 2022 avec 1,8 M€, 1,9 M€ ou 2 M€ de trésorerie. On va terminer l'année 2023 peut être avec encore plus. Moi je pose la question, qu'est ce qu'on fait de ce fric ? Ce fric il appartient aux habitants !

M. HALUT : Oui, je suis d'accord avec toi.

M. BONTE : C'est pour cela qu'il faut faire de la redistribution par rapport à la ligne sociale.

M. HALUT : Après, sur le volet social, là, on va partir sur un aspect plus technique, Valérie va me rejoindre automatiquement sur certaines choses. Il y a des sommes qui sont dans le volet social. Le volet social est mis en place. Après, les actions que vient de définir Virginie, elles sont l'affaire de tous. Christine va développer des actions aussi dans ce domaine au niveau des personnes âgées, au niveau du béguinage. C'est tout un volet social qui est imbriqué. Au niveau du CCAS pareil, il y a tout un volet social qui est fait.

Oui, mettre l'accent là-dessus moi, je suis d'accord, je partage totalement, mais bon.

Après, je suis très partagé là-dessus, mais c'est un avis de technicien et d'habitant de Lauwin-Planque aussi, de baisser les impôts. Stratégiquement, je ne pense pas que ça soit ... Mais jouer autrement, je suis d'accord avec toi.

M. BARELLE : On ne baisse pas les impôts, attention, ça ne baisse pas. Ce sont les taux qui vont baisser. Les impôts vont rester neutres.

Si vous maintenez le taux, vous augmentez les impôts, c'est mécanique.

Mme MILCENT-VION : Je pense qu'il serait plus simple, si les taux restent tels qu'ils sont, simplement, de l'expliquer aux habitants, qu'ils n'aient pas la surprise. Parce que les habitants vont se dire que ce n'est pas toujours limpide tout ça. Les habitants vont se dire « c'est bien, ils n'ont pas augmenté les impôts ou ils les ont baissés », mais ils ne vont pas se rendre compte quand ils vont avoir leur feuille ; ils vont dire « finalement je me suis fait avoir », les impôts ont augmenté.

Je pense que maintenant que l'on a une lettre qui circule, il suffit de l'expliquer dans un encart et les gens vont facilement comprendre.

Mme LE MAIRE : Tout à fait, je te rejoins Catherine, on expliquera correctement à travers la lettre, dans l'explication du budget. Pour ma part, après on va voter, pas de souci, ma position est de ne pas bouger le taux d'imposition cette année.

Qui est contre ?

Un contre.

Qui s'abstient ?

C'est voté, je vous remercie.

ADOPTE

8 – Subventions 2023 aux associations

Je vous propose de voter les subventions ci-dessous :

	SUBVENTIONS 2022	DEMANDES 2023	EXCEPTIONNELLES
- Amicale du Personnel	6 000,00 €	6 000,00 €	
- Amicale du Personnel		1 200,00 €	EXCEPTIONNELLE
- Atelier des Couleurs	600,00 €	600,00 €	
- Atelier des Couleurs		300,00 €	EXCEPTIONNELLE
- Au Gré du Patch et du Boutis	400,00 €	400,00 €	
- Les mouvements du bien être	250,00 €	0 €	
- Les filets d'argent	1 100,00 €	0 €	
- Baskets Lauwinoises	700,00 €	700,00 €	
- Baskets Lauwinoises		800,00 €	EXCEPTIONNELLE
- Cyclo-Club de Cuincy-Lauwin-Planque	1 000,00 €	1 000,00 €	
- Danse Lauwinoise	500,00 €	500,00 €	
- Gymnastique d'entretien	700,00 €	700,00 €	

- La Clef des Chants	1 000,00 €	1 000,00 €	
- La Clef des Chants		1 000,00 €	EXCEPTIONNELLE
- Les Monstres Planqués	350,00 €	350,00 €	
- Les Petits Cartables	1 500,00 €	1 500,00 €	
- Love Art Planque	350,00 €	350,00 €	
- Love Art Planque		200,00 €	EXCEPTIONNELLE
- Pot 'Agés	450,00 €	600,00 €	
- Alcool Assistance Nord	200,00 €	0 €	
- Société de chasse	350,00 €	350,00 €	
- Swing	1 300,00 €	1 300,00 €	
- Swing		350,00 €	EXCEPTIONNELLE
- Un certain Richard BLOT	200,00 €	200,00 €	
- Un certain Richard BLOT		300,00 €	EXCEPTIONNELLE
- Le Sourire d'Anaïs	250,00 €	350,00 €	
- La Prévention Routière	200,00 €	200,00 €	
- Association des Paralysés de France	200,00 €	200,00 €	
- Le Souvenir Français	200,00 €	200,00 €	
- DDEN		200,00 €	
- Resto du Cœur		200,00 €	
- Club Alpin (2022)		1 500,00 €	
- Les Clowns de l'Espoir		200,00 €	
- Les Blouses Roses		200,00 €	
- UNADIF-FNDIR		1 000,00 €	EXCEPTIONNELLE
- Réserve disponible 2022 au compte 6574	4 200,00 €	4 050,00 €	
- TOTAL DES SUBVENTIONS	22 000,00 €	28 000,00 €	
- Ecole	125,00 €	125,00 €	
- CCAS	40 000,00 €	40 000,00 €	

Les crédits sont prévus au budget, aux comptes 657361 pour la caisse de l'école, 657362 pour le CCAS et 6574 pour les associations.

Mme LE MAIRE : Florence étant absente, Abdallah, si tu veux bien les présenter...

M. MOHAMMED : Love Art Planque demandait une subvention de 350 € en 2022, ils demandent 350 € et 200 € en exceptionnel pour l'achat de matériel de gravure.

Swing avait demandé 1 300 €, il a redemandé 300 € plus une demande exceptionnelle de 350 € pour les costumes du village en fête.

La chasse avait demandé 350 €, ils redemandent 350 €.

Les Pot'Agés avaient demandé 450 € en 2022, ils demandent 600 €.

Les mouvements du bien-être avaient demandé 250 € en 2022, pas de demande pour 2023.

Les petits cartables avaient demandé 1500 € en 2022, redemandent 1500 € en 2023.

Les Monstres Planqués, 350 € et redemandent 350 €.

Les filets d'argent, 1100 €, ne demandent rien cette année.

La Clef des Chants, 1000 € et redemandent 1000 € et 1000 € en exceptionnel pour l'achat d'un piano.

Prévention routière, 200 €, 2023 pareil.

Les Baskets Lauwinoises avaient demandé 700 € en 2022, redemandent 700 € et 800 € en exceptionnel pour une sortie à l'Armada.

Les Cyclos à Planque demande 1 000 € en 2022, 1000 € cette année.

Gymnastique d'entretien, 700 € et 700 € cette année.

Le Sourire d'Anaïs, 250 € en 2022 et demandent 350 €.

La danse Lauwinoise, 500 € en 2022, redemandent 500 €.

Au Grè du Patch et du Boutis, 400 € en 2022, 400 € en 2023.

Alcool Assistance Nord, 200 € en 2022, ne demandent rien en 2023.

Un certain Richard Blot, en 2022, 200 €, il a redemandé 200 € et 300 € en exceptionnelle pour les encadrements.

Atelier des couleurs, 600 € en 2002, ils redemandent 200 € et 300 € en exceptionnelle pour l'achat de matériel. L'amicale du personnel communal, 6 000 € en 2022, 6 000 € en 2023 plus 1 200 € en exceptionnel pour l'achat de paniers inflation au personnel, ils veulent acheter des cartes pour distribuer à l'amicale, de 30 €.

M. BONTE : C'est pas mal aussi pour l'amicale du personnel d'adapter leur subvention à l'inflation, ça sert directement le personnel communal.

M. MOHAMMED : Les paralysés de France, 200 € en 2022, ils demandent 200 € en 2023.

Le Souvenir Français, 200 € en 2022 et 200 € en 2023.

La DDEN, pas de demande en 2022, demandent cette année 200 €.

Mme LE MAIRE : La DDEN, c'est la déléguée départementale éducation nationale qui participe à tout ce qui concerne les conseils d'écoles, tout ce qui tourne autour de l'école.

M. MOHAMMED : Les Restos du Cœur cette année demandent 200 €.

Le Club Alpin, 1 500 €.

Mme LE MAIRE : Ils correspondent à la descente du Père Noël.

M. MOHAMMED : Les Clowns de l'Espoir, 200 €.

Les Blouses Roses, 200 €.

UNADIF – FNDIR : 1 000 €, exceptionnel pour l'expo.

Mme LE MAIRE : Expo Nuremberg, on l'avait voté en 2022 cette subvention, mais il fallait qu'on la fasse rentrer dans les subventions. Il s'agit d'une exposition sur le procès Nuremberg qui a lieu du 29 avril au 12 mai. Je vais vous envoyer les invitations que j'ai reçues cette semaine, par mail, pour que vous ayez le détail des expositions et des deux conférences qui auront lieu.

M. MOHAMMED : Ensuite la réserve en 2022 qui était de 4 200 € et cette année nous demandons 4 050 € au cas où des associations se créeraient et demanderaient des subventions cette année.

Pour un budget pour les associations de 22 000 en 2022, on passerait en 2023 à 28 000 €.

Ensuite, nous avons pour la caisse des écoles, 125 € en 2022, village en fêtes, la caisse de fonctionnement, 125 € en 2023.

Et le budget pour le CCAS, 40 000 € en 2022 et 40 000 € en 2023

Mme LE MAIRE : Est-ce que vous avez des questions ?

Mme HENNING : Par rapport à la Clé des Champs, je me souviens, sauf erreur de ma part, que l'année dernière, on leur avait déjà octroyé une subvention exceptionnelle assez conséquente pour des partitions. On avait discuté tous entre nous en disant, bon, c'est pour l'animation dans le village, etc.

Je trouve que là, ça représente encore un gros budget, je ne suis pas contre, mais pour un piano cette fois-ci...

Mme LE MAIRE : Je suis d'accord, à la base ils ont demandé plus que ça, 1500 € en exceptionnel. Moi, j'étais ok sur le piano parce qu'il y avait eu une dégradation au niveau de la salle Dominique Lalart, le piano a été abîmé et donc, pour ça, ils nous avaient demandé une aide de la commune pour acheter un nouveau piano, abîmé lors du cambriolage.

Il y avait eu pas mal de dégradations. Je n'ai pas suivi la totalité, je ne suis pas pour le fait de distribuer pour distribuer. Les exceptionnelles doivent rester exceptionnelles, mais pour le coup, je suis restée par rapport au devis que j'avais sur le piano.

Mme HENNING : Ce sont les Restos du Cœur d'où qui demandent une subvention ?

Mme LE MAIRE : Les Resto du Cœur Hauts de France qui réclament, dans la mesure où nous, nous n'en avons plus ici, mais que nos familles continuent à en bénéficier, ils vont à Cuincy. Il est un peu normal qu'on participe quand même.

Mme BENOIST : Les Blouses Roses, c'est une association locale ?

Mme LE MAIRE : Oui, nous avons plusieurs Lauwinoises, j'ai eu l'occasion de les rencontrer à plusieurs reprises, rue Marichez, Madame Lefebvre, pour ne pas la nommer. On en a plusieurs sur la commune et nous avons été sollicités cette année. C'est la première année qu'ils nous sollicitent.

Mme MILCENT-VION : Juste une petite précision sur Swing qui fait une demande de subvention exceptionnelle de 350 €. Je n'ai rien contre, c'est une simple question. Il me semble que malheureusement les effectifs sont en baisse et ils demandent quand même une subvention exceptionnelle ?

Mme LE MAIRE : Elle correspond à une vente de costumes, faite aux parents d'élèves pour le village en fête, l'année dernière. Les parents d'élèves ont une cagnotte pour acheter les costumes et ils ont proposé de racheter des costumes au niveau de Swing, le stock de Swing et la facture correspondaient à 350 €.

Mme MILCENT-VION : Les Mouvements du Bien-Etre, est-ce qu'elle existe encore l'association ?

Mme LE MAIRE : Non, elle est en train de dissoudre l'association et elle envisage de redistribuer aux autres associations le solde de son association. Pareil pour les filets d'argent qui sont en train de se dissoudre aussi. Ce sont les deux associations qui ne demandent rien cette année, qui sont en dissolution. A côté de ça, on en a deux, trois, qui sont en cours de création, du basket, de la couture. Ça reprend, c'est pour cela qu'on a mis un peu de réserve parce qu'on sait qu'il y en a deux trois, des projets, plutôt trois, quatre pour le coup, il y en a aussi deux dans le sport qui sont en cours de création.

Mme MILCENT-VION : C'est très bien. Et au niveau des baskets, je vois qu'ils demandent 800 € de subvention exceptionnelle, pour une sortie Armada. Est-ce que c'est vraiment exceptionnel ou est-ce qu'ils comptent faire des sorties régulièrement ?

Mme LE MAIRE : Je ne prends pas part au vote par rapport à cette association, vous vous en doutez bien. C'est une exceptionnelle, ils ne l'ont jamais fait. La demande était supérieure, mais avec Florence et Vincent, quand on y a réfléchi, par rapport au nombre de participants lauwinois, il fallait que l'on soit juste. Il y a des adhérents qui viennent d'un peu partout, on s'est basé surtout par rapport à la participation lauwinoise.

Mme MILCENT-VION : Comme on fait des sorties famille, il ne faudrait pas que ça vienne.... Il faut bien séparer les choses.

M. MOHAMMED : La sortie Armada est réservée aux adhérents du basket, ce n'est pas ouvert aux autres Lauwinois donc ça ne va pas gêner vraiment les sorties que nous, nous organisons.

Mme MILCENT-VION : On se regroupe de temps en temps quand même...

Mme LE MAIRE : Dans la mesure où l'Armada avait été proposée il y a deux ans par la commune, je comprends ta question.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

Mme MILCENT-VION : Sonia, je voudrais reprendre la parole. Je n'ai pas pris part au vote parce que tu dois te rappeler que l'année dernière j'avais été pointée du doigt par Christian pour conflit d'intérêt en raison de mon lien familial avec l'association le Sourire d'Anaïs qui est ma petite-fille par alliance, mais ma petite-fille tout court. Par contre, je remarque que cette accusation que je trouve toujours inacceptable parce que le conflit d'intérêts pour 250 €, c'est bien dommage, mais tu n'y es pour rien, je le sais, apparemment, ça n'est pas valable pour d'autres personnes, parce que tout le monde a voté à l'unanimité alors qu'il y a des personnes qui sont aussi avec des conjoints qui exercent des responsabilités ou des mamans ou des papys, des mamys. Sans vouloir donner de nom, il y a d'autres personnes également, Fabrice qui a son beau-père qui est à la danse, si je ne m'abuse. Chloé aussi qui a ses grands-parents et sa maman dans... Après, ce n'est pas pour faire un procès d'intention...

Mme LE MAIRE : Je dois notifier qui ne prend pas part au vote.

On va plutôt aller sur les conjoints directs parce qu'étant dans un village, il y a beaucoup de monde ici qui a des liens familiaux. Par contre, je tiens à ce qu'on mette au PV que je ne prends pas part au vote dans la mesure où je suis concernée directement par une association, au même titre que toi. Je suis tout à fait d'accord.

Mme MILCENT-VION : Après, je sais qu'on peut voter ligne par ligne ou je ne sais pas... On ne va peut-être pas se la jouer comme ça. Mais je voulais le signaler quand même parce que ça, effectivement, j'avoue que j'ai quand même du mal à le digérer, même si tu n'es pas à l'initiative de la remarque.

Mme LE MAIRE : Tu as raison. Pas de souci.

9 – Demande de subvention ADVB 2023 – voirie communale – projet : couches de roulements des voiries communales de la résidence Fontaine Bleue

Dans le cadre des travaux de la Requalification de la Résidence la « Fontaine Bleue », je vous propose de solliciter auprès du Département une subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Volet Voiries communales pour la réfection des couches de roulement des chaussées sur l'ensemble des rues de la résidence Fontaine Bleue : rue de la Fontaine, rue Victor Hugo, rue Voltaire, rue Louis Aragon, rue Honoré de Balzac, rue Emile Zola.

Le taux de subvention est de 50 %, plafonné à 75 000 €

Montant demandé : 75 000 €

Les crédits sont prévus au budget de la Commune, opération d'investissement n°84.

Mme LE MAIRE : Vous n'êtes pas sans savoir, comme nous avons dit, par rapport aux travaux de la Fontaine Bleue, qui devraient débiter cette année, que nous sommes allés rechercher toutes les subventions possibles.

La première, dans le cadre des travaux de la Requalification de la Résidence la « Fontaine Bleue », je vous propose de solliciter auprès du Département une subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Volet Voiries communales, pour la réfection des couches de roulement des chaussées sur l'ensemble des rues de la résidence Fontaine Bleue : rue de la Fontaine, rue Victor Hugo, rue Voltaire, rue Louis Aragon, rue Honoré de Balzac, rue Emile Zola.

Le taux de subvention est de 50 %, plafonné à 75 000 €, montant demandé : 75 000 €.

Les crédits sont prévus au budget de la Commune, opération d'investissement n°84.

Qui est pour ?

A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 – Demande de subvention ADVB 2023 – classique – projet : aménagement et équipement de la résidence Fontaine Bleue

Dans le cadre des travaux de la Requalification de la Résidence la « Fontaine Bleue », je vous propose de solliciter auprès du Département une subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Volet Aménagement et Equipement pour l'aménagement de la résidence la Fontaine Bleue.

Le taux de subvention est de 40 %, plafonné à 300 000 €

Le montant demandé : 300 000 €

Les crédits sont prévus au budget de la Commune, opération d'investissement n°84.

Mme LE MAIRE : Dans le cadre des travaux de la Requalification de la Résidence la « Fontaine Bleue », je vous propose de solliciter auprès du Département une subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Volet Aménagement et Equipement pour l'aménagement de la résidence la Fontaine Bleue.

Le taux de subvention est de 40 %, plafonné à 300 000 €, montant demandé : 300 000 €.

Les crédits sont prévus au budget de la Commune, opération d'investissement n°84.

Qui est pour ?

A l'unanimité, merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 – Demande de subvention ADVB 2023 – Nord Durable - Projet : aménagement et équipement de la résidence Fontaine Bleue.

Dans le cadre des travaux de la requalification de la résidence la « Fontaine Bleue », je vous propose de solliciter auprès du Département une subvention au titre de l'aide Départementale aux Villages et Bourgs – Volet

Aménagement et Equipement pour l'aménagement de la résidence la Fontaine Bleue – Nord durable (gestion des eaux pluviales, noues, éclairage LED, désartificialisation, etc...)

Montant de la subvention sollicitée : 5 à 15 % du montant des travaux concernés

Les crédits sont prévus au budget de la commune, opération d'investissement n°84.

Mme LE MAIRE : Dans le cadre des travaux de la requalification de la résidence la « Fontaine Bleue », je vous propose de solliciter auprès du Département une subvention au titre de l'aide Départementale aux Villages et Bourgs – Volet Aménagement et Equipement pour l'aménagement de la résidence la Fontaine Bleue – Nord durable (gestion des eaux pluviales, noues, éclairage LED, désartificialisation, etc...)

Montant de la subvention sollicitée : 5 à 15 % du montant des travaux concernés. Je n'ai pas de montant fixé à donner pour l'instant, mais il fallait déposer tous les dossiers avant le 31, il s'agit d'un bonus, afin de pouvoir l'encaisser. Il fallait qu'on puisse voter la demande ce soir. Après c'est un bonus qui est à l'appréciation de l'instructeur du Département.

M. BENOIST : On va coûter cher au Département, mais c'est un clin d'œil au Président ! C'est tout.

Mme LE MAIRE : Après, on va chercher les subventions là où elles sont. C'est juste qu'on les demande, on verra ce qu'on aura, mais nous allons chercher ce que nous pouvons aller chercher, de toute façon.

Qui est pour ?

Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 – Demande de subvention ADVB 2023 - Energie – Projet : remplacement de chaudières écoles et mairie.

Je vous propose de solliciter auprès du Département une subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Volet Energie, pour le changement de chaudières à L'école Jules Ferry et Mairie ainsi que le remplacement des têtes thermostatiques.

Le montant estimatif des travaux : environ 50 000 € HT

Le taux de subvention est de 50 %, soit environ 25 000 €

Montant demandé : environ 25 000 €

Mme LE MAIRE : Je vous propose de solliciter auprès du Département une subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Volet Energie, pour le changement de chaudières à l'école Jules Ferry et Mairie ainsi que le remplacement des têtes thermostatiques.

Le montant estimatif des travaux : environ 50 000 € HT, le taux de subvention est de 50 %, soit environ 25 000 €, montant demandé : environ 25 000 €.

Il s'agit de travaux d'amélioration énergétique.

Qui est pour ?

Voté à l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13 - Demande de subvention 2023 – Amendes de Police – radars pédagogiques – rue Théodore Marichez, rue Jean Jaurès.

Je vous propose de solliciter une subvention auprès du département du Nord dans le cadre de la répartition des Amendes de Police pour l'installation de radars pédagogiques, rue Théodore Marichez et rue Jean Jaurès.

Les devis s'élèvent à 5 143,52 € HT (2 571,76 € x 2)

Le taux de subvention est de 75 % plafonné à 10 000 €

Le montant demandé est de 3 857,64 €

Les crédits sont prévus au budget, article 2152.

Mme LE MAIRE : Je vous propose de solliciter une subvention auprès du département du Nord dans le cadre de la répartition des Amendes de Police pour l'installation de radars pédagogiques, rue Théodore Marichez et rue Jean Jaurès.

Les devis s'élèvent à 5 143,52 € HT (2 571,76 € x 2), le taux de subvention est de 75 % plafonné à 10 000 €, le montant demandé est de 3 857,64 €.

Les crédits sont prévus au budget, article 2152.

Qui est pour ?

Voté à l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14 - Demande de subvention 2023 – Amendes de Police – radars pédagogiques - rue Marie Curie (RD120)

Je vous propose de solliciter une subvention auprès du département du Nord dans le cadre de la répartition des Amendes de Police pour l'installation de deux radars pédagogiques, rue Marie Curie (RD 120).

Le devis s'élève à 5 143,52 € HT

Le taux de subvention est de 75 % plafonné à 10 000 €

Le montant demandé est de 3 857,64 €

Les crédits sont prévus au budget, article 2152.

Mme LE MAIRE : Je vous propose de solliciter une subvention auprès du département du Nord dans le cadre de la répartition des Amendes de Police pour l'installation de deux radars pédagogiques, rue Marie Curie (RD 120).

Le devis s'élève à 5 143,52 € HT, le taux de subvention est de 75 % plafonné à 10 000 €, le montant demandé est de 3 857,64 €.

Les crédits sont prévus au budget, article 2152.

Qui est pour ?

Voté à l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. HALUT : Simplement une petite remarque, il y a deux dossiers qui sont passés en délibération. Il faut savoir que le Département subventionne par an jusqu'à deux. L'idée est de déposer quand même les deux, peut-être en donnant un caractère de priorité sur la rue Théodore Marichez et rue Jean Jaurès et de voir l'année prochaine, si jamais ça ne passait pas cette année...

Mme LE MAIRE : Mais nous savons que le deuxième est sur une départementale, c'est pour cela qu'on peut se permettre de demander les deux.

M. HALUT : On va essayer, avec un peu de chance.

Mme LE MAIRE : Mais on peut mettre une priorité sur le premier, tu as raison.

Qui est pour ?

Voté à l'unanimité, je vous remercie.

15- Aménagement du Parc de la salle de sport et réhabilitation de l'espace Jacques Rousseau – Avenant n°1 au marché de travaux n°2022-03-lot n°1.

L'avenant fait suite à la découverte lors de l'ouverture des 6 baies en façade d'un chaînage d'anti-flambement en maçonnerie devant être maintenu pour conserver la stabilité de la maçonnerie.

Une solution acier a été entériné avec le bureau d'étude de l'entreprise par l'extérieur dans l'épaisseur de l'isolant derrière le bardage par la pose d'un fer UPN.

Celui-ci sera fixé sur la charpente métallique permettant de maintenir la maçonnerie à la charpente sur la longueur des 6 travées concernées par les baies.

A intervalles réguliers la maçonnerie sera liaisonné avec le fer permettant de se substituer au chaînage existant.

Mme LE MAIRE propose à l'assemblée d'approuver l'avenant n°1 au marché 2022-03, lot 1 « Gros-

œuvre », ci-dessous :

Marché initial :	109 930,70 € HT
Avenant n°1 :	11 458,38 € HT
Nouveau montant du marché :	121 389,08 € HT

Mme LE MAIRE : L'avenant fait suite à la découverte, lors de l'ouverture des 6 baies en façade, d'un chaînage d'anti-flambement en maçonnerie, devant être maintenu pour conserver la stabilité de la maçonnerie.

Une solution acier a été entérinée avec le bureau d'étude de l'entreprise par l'extérieur dans l'épaisseur de l'isolant derrière le bardage par la pose d'un fer UPN.

Celui-ci sera fixé sur la charpente métallique permettant de maintenir la maçonnerie à la charpente sur la longueur des 6 travées concernées par les baies.

A intervalles réguliers la maçonnerie sera liaisonnée avec le fer permettant de se substituer au chaînage existant. Je vous propose d'approuver l'avenant n°1 au marché 2022-03, lot 1 « Gros-œuvre », ci-dessous :

Marché initial :	109 930,70 € HT
Avenant n°1 :	11 458,38 € HT
Nouveau montant du marché :	121 389,08 € HT

Je vous précise qu'il s'agit de la Société DEPLANQUE SARL.

Qui est pour ?

Voté à l'unanimité, je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

16- Aménagement du Parc de la salle de sport et réhabilitation de l'espace Jacques Rousseau – Avenant n°2 au marché de travaux n°2022-03-lot n°4.

La salle des fêtes a connu plusieurs dégradations et tentatives d'effractions pendant la construction de la salle des sports. La serrure de la porte principale a été réparée à plusieurs reprises, aujourd'hui celle-ci est hors service. La normalisation de la nouvelle serrure entraîne des travaux conséquents pour l'adaptation de celle-ci. L'avenant consiste à la fourniture et pose de porte semi-vitrée à ossature aluminium en remplacement de la porte d'entrée principale afin de sécuriser et pérenniser les accès contrôlés de la salle des fêtes.

Je vous propose d'approuver l'avenant n°2 au marché 2022-03, lot 4 « Menuiseries extérieurs serrurerie », ci-dessous :

Marché initial	48 536,00 € HT
Avenant n°1 :	6 041,00 € HT
Avenant n°2 :	5 712,00 € HT
Nouveau montant du marché :	60 289,00 € HT

Mme LE MAIRE : Deuxième société ALTOMARE-ALTALU.

La salle des fêtes a connu plusieurs dégradations et tentatives d'effractions pendant la construction de la salle des sports. La serrure de la porte a été réparée à plusieurs reprises. Aujourd'hui celle-ci est hors service. La normalisation de la nouvelle serrure entraîne des travaux conséquents pour l'adaptation de celle-ci. L'avenant consiste à la fourniture et pose de porte semi-vitrée à ossature aluminium en remplacement de la porte d'entrée principale afin de sécuriser et pérenniser les accès contrôlés de la salle des fêtes.

Je vous propose d'approuver l'avenant n°2 au marché 2022-03, lot 4 « Menuiseries extérieurs serrurerie », ci-dessous :

Marché initial	48 536,00 € HT
Avenant n°1 :	6 041,00 € HT
Avenant n°2 :	5 712,00 € HT
Nouveau montant du marché :	60 289,00 € HT

Qui est pour ?

Voté à l'unanimité, je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - Adhésion au groupement de commande pour la passation d'un marché de prestations de restauration collective en gestion concédée.

Exposé : Dans le cadre de son projet de territoire, DOUAISIS AGGLO a décidé d'engager des actions de mutualisation qui permettent notamment de rationaliser les dépenses publiques. La Communauté a ainsi proposé la mise en place de groupement de commande dans les conditions prévues aux articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code de la Commande Publique pour le marché de prestations de restauration collective en gestion concédée.

Ce groupement de commande, qui a pour objectif la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs, présente l'intérêt de permettre des effets d'économies d'échelle, ainsi qu'une mutualisation des procédures de passation des marchés.

DOUAISIS AGGLO s'est proposé pour assurer le rôle de coordonnateur du groupement

Conformément aux dispositions de la commande publique, la création d'un groupement de commandes doit être formalisée par la signature d'une convention constitutive ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement et donc les missions et responsabilités de chacun.

Dans le projet de convention joint en annexe, il est prévu que l'ensemble des opérations relatives à la procédure de passation du marché sera conduit par DOUAISIS AGGLO qui agira comme coordonnateur de groupement et assurera à ce titre la signature et la notification du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. Chaque collectivité membre du groupement assurera l'exécution matérielle et financière du marché pour les besoins qui lui sont propres.

Je vous propose l'adhésion de la commune au groupement de commande concernant la passation d'un marché de prestations de restauration collective en gestion concédée et de m'autoriser à signer la convention.

Mme LE MAIRE : Dans le cadre de son projet de territoire, DOUAISIS AGGLO a décidé d'engager des actions de mutualisation qui permettent notamment de rationaliser les dépenses publiques. La Communauté a ainsi proposé la mise en place de groupements de commandes dans les conditions prévues aux articles L 2113-6 et L 2113-7 du Code de la Commande Publique pour le marché de prestations de restauration collective en gestion concédée.

Ce groupement de commandes, qui a pour objectif la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs, présente l'intérêt de permettre des effets d'économies d'échelle, ainsi qu'une mutualisation des procédures de passation des marchés.

DOUAISIS AGGLO s'est proposé pour assurer le rôle de coordonnateur du groupement.

Conformément aux dispositions de la commande publique, la création d'un groupement de commandes doit être formalisée par la signature d'une convention constitutive ayant pour objectif de définir les modalités de fonctionnement du groupement et donc les missions et responsabilités de chacun.

Dans le projet de convention joint en annexe, il est prévu que l'ensemble des opérations relatives à la procédure de passation du marché sera conduit par DOUAISIS AGGLO, qui agira comme coordonnateur de groupement et assurera, à ce titre, la signature et la notification du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. Chaque collectivité membre du groupement assurera l'exécution matérielle et financière du marché pour les besoins qui lui sont propres.

Je vous propose l'adhésion de la commune au groupement de commandes concernant la passation d'un marché de prestations de restauration collective en gestion concédée et de m'autoriser à signer la convention.

J'imagine que vous avez tous pu lire la convention qui est jointe.

Mme LASSELIN : Est-ce que cela respecte toujours les circuits courts et en termes de Bio, le pourcentage reste le même ou augmente ?

Et quelles sont les communes ?

M. MOHAMMED : Il sera encore plus élevé. Douaisis Agglo impose des circuits courts et du Bio, plus que ce qui est actuellement dans les contrats. Les prestataires qui vont travailler avec nous seront obligés de suivre ce que Douaisis Agglo impose. Nous n'avons pas encore le pourcentage, mais nous savons que ce sera plus que ce qu'il y a déjà actuellement.

Mme LE MAIRE : La demande est à un niveau plus élevé en termes qualitatifs avec un coût qui reste vraiment moindre par rapport à d'autres communes qui ne sont pas du tout dans le même circuit. Je ne donnerai pas le nom de la commune, mais j'ai eu un exemple la semaine dernière d'une commune qui est à 6,87 € le repas quand nous, nous sommes à 2,80 €. Cela a quand même un sacré avantage de passer par ce groupement de commandes.

M. BENOIST : Pour Douaisis Agglo, le coordinateur du service, c'est un service qui existe déjà et qui va développer son activité ou il y aura une création d'un service spécifique dédié à ça ?

Mme LE MAIRE : Il s'agit d'un prestataire qui existe déjà et qui doit du coup adapter son cahier des charges par rapport à la demande effectuée. Il y a plusieurs dossiers sur le coup et nous, actuellement, nous fonctionnons avec API. Actuellement, API correspond complètement à ce qui est demandé au niveau des exigences de Douaisis Agglo. Nous savons qu'à leur niveau, pour les trois ans à venir, ça pourra continuer comme ça. Après, on verra si ça change, mais pour l'instant nous allons voir ce que Douaisis Agglo va sortir de cette étude. Ça sera forcément un prestataire existant.

M. HALUT : Pour rebondir sur ce que Sonia vient de dire, sur la collectivité où je travaille, vous le savez, nous sommes aussi pleinement impliqués dans ce marché concédé. Pour vous donner une petite idée, nous, actuellement, c'est ce qui se produit sur la restauration scolaire d'Hamel, nous sommes à 50 % de Bio et 50 % de produits régionaux avec un repas végétarien par semaine. C'est notre base. La base ici à Lauwin-Planque est quasiment à l'identique donc à minima nous serons sur ça. Et c'est l'objectif recherché par Douaisis Agglo, augmenter l'exigence au travers du prestataire. Aujourd'hui, moi aussi, c'est LYS RESTAURATION de notre côté, qui est bien implanté sur le secteur, mais qui va avoir une concurrence, il faut qu'elle existe. Seul on est moins fort, ensemble je pense qu'on y arrivera mieux.

Mme LE MAIRE : J'ai dit API, mais c'est LYS RESTAURATION puisqu'ils sont plusieurs mouvements, mais nous fonctionnons avec le même prestataire. Pas de souci.

On peut passer au vote ?

Qui est pour ?

Voté à l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18- Cotisation syndicale défense extérieure contre l'incendie (DECI).

La commune a adhéré au SIDEN-SIAN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » - DECI , (délibération du CM le 30/03/2021).

Je vous propose de vous opposer à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, et d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune.

Le montant pour l'année 2022 s'élève à 8335 euros TTC (1667 x 5€/habitant) - régularisation

Le montant pour l'année 2023 s'élève à 8220 euros TTC (1644 x 5€/habitant)

Soit un total de **16 555 euros TTC** pour les années 2022 et 2023

Je vous propose de demander au SIDEN-SIAN d'émettre un titre de recettes correspondant au montant de la cotisation syndicale à l'encontre de la commune, et de m'autoriser à d'effectuer le paiement des sommes ci-dessus au SIDEN-SIAN au titre de la DECI.

Mme LE MAIRE : La commune a adhéré au SIDEN-SIAN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » - DECI (délibération du CM le 30/03/2021).

Je vous propose de vous opposer à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie et d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune.

Le montant pour l'année 2022 s'élève à 8335 euros TTC (1667 x 5 €/habitant), il s'agit d'une régularisation. Et pour 2023 le montant s'élève à 8 220 euros TTC (1644 x 5€/habitant, soit un total de 16 555 euros TTC pour les années 2022 et 2023

Je vous propose de demander au SIDEN-SIAN d'émettre un titre de recettes correspondant au montant de la cotisation syndicale à l'encontre de la commune et de m'autoriser à d'effectuer le paiement des sommes ci-dessus au SIDEN-SIAN au titre de la DECI.

Qui est pour ?

M. HALUT : En 2021, nous avons voté cette..., nous sommes bien d'accord. En 2022, ça n'a pas été fait, donc automatiquement, c'est la fiscalisation qui s'est appliquée pour les habitants.

Mme LE MAIRE : Non, non, je suis certaine, nous faisons une régularisation.

M. HALUT : Dès lors qu'il n'y a pas de délibération, nous sommes bien d'accord que c'est la fiscalisation qui s'est imposée... Il ne faudrait pas qu'il y ait doublon.

Mme LE MAIRE : Non, là-dessus, je suis ... il n'y a pas de souci.

M. JAKOBOWSKI : Effectivement, c'est un sujet qui a été traité juste avant mon arrivée et j'ai échangé avec les services compétents pour leur demander la régularisation lors du prochain conseil où le budget sera voté. Ils nous ont autorisés à effectuer cette régularisation, c'est pour cela que c'est indiqué « régularisation », et ne pas appliquer cette fiscalisation auprès des habitants.

Mme LE MAIRE : Dans la mesure où nous nous engageons à payer 2022 et 2023, il n'y avait pas de souci. C'est un courrier que nous avons reçu en 2022, il s'agit bien d'une régularisation, pas de souci. Je suis au clair là-dessus, je vous le confirme.

M. BENOIST : Au niveau des délais par rapport à l'administration fiscale, nous ne serons pas gênés ?

M. JAKOBOWSKI : Oui, ils en ont pris compte, en novembre, juste avant que j'arrive et ça a été peut-être le premier dossier que j'ai traité à mon arrivée.

Mme LE MAIRE : De patienter jusqu'au vote du budget pour pouvoir passer les deux années en même temps.

M. JAKOBOWSKI : Et de demander l'autorisation par mail au SIDEN.

*Mme LE MAIRE : Qui est pour ?
Voté à l'unanimité, je vous remercie.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

19- Partenariat avec la micro-crèche « petit patapon and co ».

Nous avons conclu en 2016 une convention de partenariat avec ma micro-crèche petit patapon afin de contribuer à la mise à disposition des familles d'un mode d'accueil de proximité des jeunes enfants au sein du village. La contribution financière de la commune est de 10 000 € par an, correspondant à deux berceaux.

Fin 2022, la « SCI MOUTTE » a cédé la micro-crèche « petit patapon » à la « société par actions simplifiée » nommée « petit patapon and co » et dont le siège social se situe 26 rue Théodore Marichez à Lauwin-Planque.

Je vous propose de m'autoriser à conclure une nouvelle convention de partenariat pour une durée de 3 ans avec la micro-crèche « petit patapon and co ».

Mme LE MAIRE : Nous avons conclu en 2016 une convention de partenariat avec la micro-crèche Petit patapon afin de contribuer à la mise à disposition des familles d'un mode d'accueil de proximité des jeunes enfants au sein du village.

La contribution financière de la commune est de 10 000 € par an, correspondant à deux berceaux.

Fin 2022, la « SCI MOUTTE » a cédé la micro-crèche « Petit patapon » à la « société par actions simplifiée » nommée « Petit Patapon and Co » et dont le siège social se situe 26 rue Théodore Marichez à Lauwin-Planque.

Je vous propose de m'autoriser à conclure une nouvelle convention de partenariat pour une durée de 3 ans avec la micro-crèche « Petit Patapon and Co ».

M. BONTE : Est-ce que ce sont les mêmes propriétaires ?

Mme LE MAIRE : Non, il s'agit d'une éducatrice qui travaillait au sein de la crèche, qui a racheté avec son mari, c'est une Lauwinoise qui habite rue Marichez. Elle a repris la crèche, elle nous a invité à aller visiter et voir comment ça se passe. Elle nous a demandé à notre niveau comment ça se passe aussi. Officiellement elle est

propriétaire depuis le 1^{er} janvier, c'est tout récent. Pour répondre à certaines questions qui nous avaient été posées, sur 17 enfants inscrits, il y a 9 Lauwinois. La crèche est bien occupée, bien entretenue, tout est nickel et je ne vois pas pourquoi nous les métrions en difficulté en changeant ce que nous avons toujours fait.

M. BONTE : Et est-ce qu'ils sont conventionnés ?

Mme LE MAIRE : Oui, conventionnés avec la CAF, bien sûr.

M. BONTE : Alors qu'ils n'y étaient pas avant ?

Mme LE MAIRE : Si, c'est tout pareil. Nous avons les papiers.

M. BONTE : Pourquoi les prix étaient si élevés ?

Mme TAILLART : Je travaille dans la petite enfance et la micro-crèche est toujours plus élevée parce que la parentalité est présente et du coup ce n'est pas une usine à bébés où c'est une structure individualisée par enfant. C'est pour cela que les prix sont plus élevés.

Bien souvent, c'est 14 enfants par jour alors que dans les grandes structures, les crèches de mairie par exemple, ça peut monter jusqu'à 20, 30 enfants par jour.

Mme LE MAIRE : Ils sont passés de 10 à 12 berceaux maximum. Pour y être allée, j'ai été surprise de la qualité du service offert.

Mme TAILLART : La parentalité, l'individualisation de l'enfant est présente et du coup, les parents sont de plus en plus amenés à aller vers ça, plutôt que dans des grandes structures.

C'est pour cela que c'est plus cher et après la CAF rembourse aussi. Les places sont chères, mais selon les taux d'imposition, les parents sont remboursés.

M. BONTE : Dans la mesure où ils touchent l'ensemble de ce qu'ils peuvent toucher... Parce qu'au départ on avait dit que la crèche n'était pas conventionnée, au tout départ, c'est pour cela que je me posais la question. Le fait d'être conventionné permet à la CAF, justement, d'intervenir. C'est donc de baisser le coût de la...

M. BARELLE : L'ancien propriétaire s'était engagé à nous donner un suivi avec les deux berceaux avec le nombre d'enfants, nous ne l'avons jamais vu.

Mme LE MAIRE : Nous l'avons demandé...

M. BARELLE : Depuis X années.

Mme LE MAIRE : Ce qui s'est passé avant, ce n'est pas à moi...

M. BARELLE : Ce qui s'est passé avant peut continuer après !

Mme LE MAIRE : Ça continue puisque nous, nous l'avons demandé déjà. On a les infos, elle a été transparente et nous a donné tout ce que nous avons demandé, il n'y a pas de souci. Il y a vraiment un souhait de sa part de travailler avec nous, avec l'école également puisqu'elle fait des relais pour les enfants qui arrivent directement à la maternelle, juste en face, pour faire un tremplin. Les enfants vont passer du temps en maternelle. C'est vraiment un souhait de se mêler aux activités de la commune. Elle fait des moments d'intégration.

Mme MILCENT-VION : Y a-t-il eu des Lauwinois qui ont été refusés déjà ?

Mme LE MAIRE : Non, pas à ma connaissance.

Mme MILCENT-VION : Donc, il n'y a pas péril en la demeure, c'est ce que c'est vraiment nécessaire de réserver deux berceaux...à ce prix-là.

Mme LE MAIRE : Pour ce que ça coûte, je trouve que ce n'est pas non plus ...

Mme MILCENT-VION : Oui, je sais et je sais que ça se fait dans certaines collectivités, mais il ne faudrait pas non plus que les habitants pensent qu'on donne une aide financière pour booster la structure.

Mme LE MAIRE : Il y a 12 berceaux, il y a 17 enfants accueillis donc à un moment donné, la question se pose par rapport au nombre d'heures. Est-ce qu'il y a de la place ?

Pour ne pas avoir à refuser de Lauwinois, je pense qu'il est important de maintenir ces berceaux.

Il n'y a pas de la place pour tout le monde, s'il y a 17 inscrits pour 12 places, il n'y a pas de place pour tout le monde à un moment donné.

Mme TAILLART : Après, la subvention te paraît grosse, mais un contrat à plus de 35 heures, en crèche, c'est 1 450 €. Donc, finalement, 10 000 € c'est beaucoup pour nous, mais quand tu comptabilises sur un an, ça ne fait pas le prix.

Mme LE MAIRE : Cela nous permet nous, de garder les enfants à proximité de nos écoles pour éviter aussi les suppressions de classe derrière. Le fait de les avoir là, à proximité, on n'aura pas de souci pour l'avenir, en partie.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Trois abstentions.

ADOPTE

M. BONTE : Il faudra rester vigilant sur les informations, bilan financier, prix payé, voir s'il n'y aura pas de dérapage.

Mme LE MAIRE : Elle nous a demandé dès le départ ce qu'elle devait nous donner comme documents par rapport à ça.

M. BONTE : Au départ, on ne les a jamais eus les documents. On n'avait aucun document financier, aucun document de personne, il faut vraiment être vigilant, je pense.

M. JAKOBOWSKI : Effectivement avant de vous proposer ce partenariat, nous sommes allés à la rencontre de cette dame, c'était l'occasion aussi de prendre en considération la structure et voir si on ne vous proposait pas quelque chose qui n'était pas bien suivi. En l'occurrence, c'est une reprise et c'est important de le souligner parce que peut-être, ça se serait arrêté s'il n'y avait pas eu de repreneur. Comme disait Madame Le Maire, elle a été très transparente, elle m'a transmis directement tous les statuts avec tous les montants, les coûts d'achats, de fonctionnement donc si je suis autorisé à vous le transmettre, toujours pareil, question de légalité, je pourrais vous le faire avec son accord. Mais votre demande est totalement légitime.

Le fait que ce soit une nouvelle direction, nous aurons peut-être plus accès aux documents. On lui demandera directement par mail.

20 - Modifications de l'amplitude horaire de l'ACM, instauration d'une garderie.

L'Accueil Collectif des Mineurs (ACM) se déroule actuellement de 10H00 à 18H00 avec possibilité d'une restauration au tarif ci-dessous :

Tarif normal : 3,00 €/repas

Tarif C : 1,30 €/repas

Je vous propose de modifier l'amplitude horaire de la façon suivante à compter du 17 avril 2023 :

ACM toute la journée de 9H30 à 17H30.

Périscolaire de 8H30 à 9H30 et de 17H30 à 18H00.

Prix de la garderie 0,85 € la ½ heure.

Mme LE MAIRE : L'Accueil Collectif des Mineurs (ACM) se déroule actuellement de 10 h 00 à 18 h 00 avec possibilité d'une restauration au tarif ci-dessous :

Tarif normal : 3,00 €/repas

Tarif C : 1,30 €/repas

Je vous propose de modifier l'amplitude horaire de la façon suivante à compter du 17 avril 2023 :

ACM toute la journée de 9 h 30 à 17 h 30.

Périscolaire de 8 h 30 à 9 h 30 et de 17 h 30 à 18 h 00.

Prix de la garderie 0,85 € la ½ heure.

C'est le même tarif appliqué actuellement au niveau de l'école. Pareil pour les tarifs de cantine qui sont les mêmes tarifs que pour l'école actuellement.

Cette modification fait suite à des demandes de Lauwinois qui étaient tout à fait d'accord et en demande de passage en journées, mais pour qui, par rapport à l'amplitude horaire, c'était un peu... Ils ne vont pas travailler à 10 heures, il nous fallait changer les horaires et mettre en place une garderie pour permettre aux gens qui travaillent de pouvoir y mettre leurs enfants.

Est-ce que vous avez des questions ?

Nous allons procéder au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

21 - Astreinte de décision.

Mise en place d'une astreinte de décision

Dans le cadre de la gestion et de l'encadrement général des manifestations, événements municipaux prévus ou imprévus, je vous propose de mettre en place une astreinte de décision.

Cette astreinte concerne la situation du personnel d'encadrement pouvant être joint directement par l'autorité territoriale aux fins de s'assurer le concours des services en cas d'événements imprévus et particuliers se produisant en dehors des heures normales d'activité du service.

Elle concerne les missions suivantes :

- prévention des accidents imminents ou réparation des accidents intervenus sur les infrastructures et leurs équipements, aux équipements publics et aux matériels ;
- Assistance
- Assistance aux élus en cas d'événements particuliers,
- Manifestation particulière (fête locale, concert,...),
- Caractère d'urgence ou particulier,
- Surveillance des infrastructures ;
- gardiennage des locaux et des installations ou matériels administratifs et techniques.
- Crise, événements majeurs, soutien à la population.

L'astreinte de décision concerne uniquement les personnels d'encadrement titulaire.

Il appartient à l'organe délibérant de les identifier. En l'absence de définition légale, la notion de personnel d'encadrement peut notamment se définir selon les grades prévus par les statuts particuliers et l'organisation interne de la collectivité (organigramme) (article 1er du décret n° 2003-363 précité).

Au regard des statuts particuliers, les grades concernés sont :

- les ingénieurs territoriaux ;
- les techniciens territoriaux ;
- les agents de maîtrise.

FILIERE TECHNIQUE

ASTREINTE	PERIODE CONCERNEE	MONTANT DE L'INDEMNITE			REPOS COMPENSAT EUR
		Astreinte d'exploitation	Astreinte de décision	Astreinte de sécurité	
	par semaine complète	159,20€	121€	149,48€	Aucune compensation
	de week-end, du vendredi soir au lundi matin	116,20€	76€	109,28€	
	de nuit entre le lundi et le samedi ou la nuit suivant un jour de récupération	10,75€	10€	10,05€	
	le samedi	37,40€	25€	34,85€	
	le dimanche ou un jour férié	46,55€	34,85€	43,38€	
	dans le cas d'une astreinte de nuit fractionnée inférieure à 10 heures	8,60€		8,08	

Mme LE MAIRE : Dans le cadre de la gestion et de l'encadrement général des manifestations, évènements municipaux, prévus ou imprévus, je vous propose de mettre en place une astreinte de décision.

Cette astreinte concerne la situation du personnel d'encadrement pouvant être joint directement par l'autorité territoriale aux fins de s'assurer le concours des services en cas d'évènements imprévus et particuliers se produisant en dehors des heures normales d'activité du service.

Elle concerne les missions suivantes :

- prévention des accidents imminents ou réparation des accidents intervenus sur les infrastructures et leurs équipements, aux équipements publics et aux matériels ;
- assistance
- assistance aux élus en cas d'évènements particuliers,
- manifestation particulière (fête locale, concert, ...),
- caractère d'urgence ou particulier,
- surveillance des infrastructures ;
- gardiennage des locaux et des installations ou matériels administratifs et techniques.
- crise, évènements majeurs, soutien à la population.

L'astreinte de décision concerne uniquement les personnels d'encadrement titulaires.

Il appartient à l'organe délibérant de les identifier. En l'absence de définition légale, la notion de personnel d'encadrement peut notamment se définir selon les grades prévus par les statuts particuliers et l'organisation interne de la collectivité, article 1^{er} du décret n° 2003-363 précité.

Au regard des statuts particuliers, les grades concernés sont :

- les ingénieurs territoriaux
- les techniciens territoriaux
- les agents de maîtrise.

Il s'agit d'une astreinte qui est mise en place en attendant la mise en place du RIFSEEP qui devrait avoir lieu après le budget, présenté pour le prochain conseil municipal. C'est un montant pas exorbitant.

Par semaine complète 159,20 € d'astreinte d'exploitation, de décision 121,00 € ou de sécurité 149,48 €. Vous avez le détail.

M. BONTE : Je ne comprends pas bien le fonctionnement.

Mme LE MAIRE : C'est exceptionnel, quand il y a un évènement majeur comme ça a pu être cité dans le texte.

M. BENOIST : Ce qui me gêne, c'est que c'est un système qui est destiné à valoriser le salaire d'une seule personne, au niveau du personnel municipal et je pense que c'est dommage de ne pas penser aux autres employés de mairie qui, eux, n'en bénéficieront pas. Il y a eu un projet naissant dont on pourrait parler à la mairie et qui n'a pas été suivi dans les faits, qui s'appelle, le RIFSEEP. On sait ce que c'est que le RIFSEEP,

qui est un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Il est l'outil de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat. C'est en fait un régime indemnitaire qui prend en compte l'engagement réel de chacun, qui, a priori, est plus juste, plus motivant pour la personne, quel que soit son grade. Je pense que c'est vers ça qu'on devrait aller plutôt qu'un régime, une astreinte de décision.

Mme LE MAIRE : C'est totalement ce que je viens de dire juste avant. Le RIFSEEP va être mis en place dans les semaines qui viennent. Cette astreinte de décision va être ponctuelle, juste le temps de mettre en place le RIFSEEP, si besoin il y a.

M. HALUT : De ce côté-là, je pense te rejoindre Sonia, sur cet aspect en attendant la mise en place du RIFSEEP, l'astreinte peut être une solution.

Comme l'a dit tout à l'heure Vincent, il a besoin de savoir, dans la globalité et c'est un vrai sujet, sur le personnel, de définir quelle politique financière et salariale nous mettons en place au sein de l'équipe municipale et lui, au sein de sa fonction, il voit.

Moi, exerçant cette fonction, je trouve ça, pour un village de 1600 habitants, très problématique à mon niveau. C'est le constat que je peux faire.

Parce que quel contrôle on y met ?

Est-ce qu'un simple appel téléphonique, on va dire à 18 h pour dire « j'ai un problème je n'ai pas mon document », est-ce que c'est considéré comme une astreinte... Ce sont les dérives de ce système.

Par contre, comme l'a souligné Louis, le RIFSEEP, c'est une nécessité. Même moi, j'ai du mal à comprendre aujourd'hui pourquoi ce n'est pas mis en place ici. Il faut savoir que ça date de 2017 et c'est une obligation en termes indemnitaires au niveau des fonctionnaires. L'IAT, l'IMP n'existent plus, je ne sais pas si ça existe encore au niveau salarial sur la commune de Lauwin-Planque, mais la priorité des priorités, c'est le RIFSEEP, ce n'est pas aujourd'hui de voter une astreinte de décision.

Après, qu'elle soit utile à un moment donné, de façon ponctuelle, oui, je pense ne pas être contre, mais surtout bien identifier les personnes.

M. BENOIST : La décision a toujours été assurée par le directeur technique, jusqu'à maintenant, sans que ça pose véritablement de problème.

M. HALUT : Je vais relater le dernier fait en date, c'est l'accident qui a eu lieu. Bruno s'est déplacé. Après, il faut trouver le juste milieu pour ça. Nous, les élus, nous sommes aussi là pour ça, à un moment donné, répondre à des astreintes. Après, il y a des aspects techniques, c'est vrai que ça peut demander une compétence supplémentaire, mais bon.

Mme MILCENT-VION : Je te rejoins Xavier là-dessus, parce qu'en ayant été aux affaires en tant qu'adjointe, il m'arrivait souvent d'être dérangée pour des accidents. Effectivement, à l'époque on avait toujours un numéro d'astreinte qui était celui du directeur technique, s'il n'était pas disponible, il renvoyait sur un personnel communal, c'était Philippe Baux., c'était l'un ou l'autre qui venait pour débarrasser la route ou intervenir. Moi, je me déplaçais, Christian se déplaçait. C'est aussi le rôle des adjoints d'être décisionnaires, chacun dans son domaine.

Moi, ce qui me gêne, c'est bien beau les ingénieurs territoriaux, les techniciens territoriaux, les agents de maîtrise, concrètement ça concerne qui chez nous ? Une personne, deux, trois...

Et pourquoi creuser un écart, privilégier un membre du personnel plus qu'un autre alors que je vois qu'on parle de manifestations, fêtes locales. Est-ce que cette astreinte-là va rentrer dans le marché de Noël par exemple ?

Je pense que les employés communaux en font suffisamment tous les week-ends, on leur propose des récupérations. A moins que maintenant tu aies changé la donne. Et là, on parle de financement.

Effectivement, la somme ne me choque pas, mais c'est la méthode qui me choque. Pourquoi privilégier certaines personnes, même si ça fait partie de leur statut, ce que je veux bien entendre. Mais, on creuse encore l'écart entre les petits salaires et les recrutements qui ont été faits sur des salaires en catégorie A notamment.

Mme LE MAIRE : J'entends toutes vos questions. Après, je sais que le RIFSEEP va être mis en place, c'est l'urgence du moment, on est d'accord, afin de régulariser. Cette demande était faite en attendant que ça se mette en place. Maintenant, je passe on vote, on l'accepte, on ne l'accepte pas, pas de souci.

On sait que dès demain on s'attelle au RIFSEEP, c'est la priorité du moment.

Mme HENNING : Tu l'estimes à combien de temps pour le mettre en place ?

M. JAKOBOWSKI : Vous vous doutez bien que je n'ai pas pris part à la discussion puisque je suis ingénieur et je suis concerné par cette astreinte. Je ne vais pas m'étendre sur le sujet parce que c'est un peu particulier, dans le sens où le RIFSEEP est à mettre en place. On a rencontré la personne qui s'occupe de ça au Trésor Public,

on aurait voulu pouvoir le proposer dès le conseil municipal de ce soir sauf qu'il y a des éléments particuliers qui faisaient perdre l'intégralité de ce que nous allons appeler, le treizième mois, la prime de fin d'année, puisque ça a été voté après 1984. Donc, plus un certain nombre de statuts particuliers, c'est pour cela que je vous disais tout à l'heure qu'il faut voir les choses dans leur globalité où des personnes qui bénéficient de certains avantages, qui seraient remis en question.

Donc, avec Madame **Duhayon** et Madame le Maire, nous avons décidé de prendre le temps, de mettre en place, de rencontrer les bonnes personnes et de pouvoir, dans la mesure où le personnel serait gagnant, avec l'échange du centre de gestion plus le CST qui doit nous assister là-dessus et valider nos choix, mettre en place le RIFSEEP.

Nous souhaitons vous le proposer très rapidement sauf que nous avons vu des choses que nous n'avions pas vues tout de suite en surface, mais dès que nous avons creusé un tout petit peu. Nous aurions pu le mettre en place sauf qu'on se serait aperçu en fin d'année qu'on ne pouvait plus payer de treizième mois ou de prime de fin d'année aux agents et que certains qui ont des statuts particuliers, se verraient avoir un statut dégradé.

Cela, c'est la réalité de la situation et c'est pour ça qu'on s'est attelé au budget qui est le plus important en termes d'acte pour la collectivité et derrière, nous allons nous atteler aux différentes choses, en l'occurrence le RIFSEEP.

Mme LE MAIRE : En termes de temps, ça va être une question de semaines, l'idéal est que l'on puisse le faire voter au prochain conseil. On va se donner cette échéance-là.

M. HALUT : Je vais rejoindre ce que Vincent vient de dire. Après, c'est une supposition. Dans ces cas-là, est-ce qu'il ne faut pas mettre en attente cette mise en place et que personne ne s'exprime là-dessus et on voit dans le délai ce que ça peut donner, ou est-ce qu'il y a une urgence absolue, de poser cette astreinte et dans ces cas-là, on la pose. Je ne suis pas contre cet aspect-là. Après, il faut voir si la mise en place du RIFSEEP sera faite à la prochaine réunion. C'est cela la priorité.

M. BENOIST : Cela mérite d'être mis en attente pour mûrir la décision et que ça ne parte pas dans tous les sens.

Mme HENNING : Ça rejoint la réflexion que vous aviez tout à l'heure, Vincent, en disant que vous préparez un organigramme dans sa globalité. Je pense que ce genre de décision sera plus facile à prendre pour l'ensemble du Conseil, à partir du moment où vous aurez fini votre réflexion autour de l'organigramme.

M. BONTE : ... réfléchir aussi sur la politique salariale.

Mme LE MAIRE : Nous allons mettre ce point en suspens.

POINT SUSPENDU

22 - Remboursement de stands marché de Noël.

Je vous propose de m'autoriser à effectuer les remboursements de stands aux personnes ci-dessous :

Monsieur Thierry BONNE
79/81 Avenue Charles Saint Venant
59155 FACHES THUMESNIL

Nous avons encaissé 2 stands pour un montant de 150 €. Il n'a pu obtenir qu'un seul stand.
Nous devons lui rembourser la somme de 75 €.

Monsieur LEFEBVRE
3 rue des Cèdres
62400 ESSARS

M. LEFEBVRE n'a pas pu participer au marché de Noël.
Nous devons lui rembourser la somme de 140 €

Mme LE MAIRE : Je vous propose de m'autoriser à effectuer les remboursements de stands aux personnes ci-dessous : Monsieur Thierry BONNE à Faches-Thumesnil pour lequel nous avons encaissé 2 stands pour un montant de 150 €. Il n'a pu obtenir qu'un seul stand. Nous devons lui rembourser la somme de 75 €. Pour Monsieur LEFEBVRE à Essars, qui n'a pas pu participer au marché de Noël, nous devons lui rembourser la somme de 140 €.

Qui est contre ?

Mme MILCENT-VION : Est-ce que Monsieur Lefebvre a donné la raison, sans vouloir la connaître.

Mme LE MAIRE : Non, je ne sais pas.

Mme MILCENT-VION : Parce qu'avant on ne remboursait jamais. Sauf pour raison médicale ou raison familiale importante.

Mme LE MAIRE : Je n'ai pas l'information, désolée.

Mme HENNING : Je partage l'avis de Catherine, si on commence à rembourser celui qui se dit, il neige, il pleut, il vente, ça va être une catastrophe. Moi, personnellement, je ne suis pas favorable.

Mme LE MAIRE : Je pense que si la demande m'a été faite, c'est pour une raison valable. Parce que chaque année on part tous sur le même principe. Il y avait une raison de maladie derrière sinon nous ne l'aurions pas fait.

Nous procédons au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Deux abstentions.

Je vous remercie.

ADOPTE

23 - Tarifs village en fête 2023.

Je vous propose de fixer les tarifs de la fête annuelle « Le Village en Fête » :

<u>Repas :</u>	Sandwich :	3,50 €
	Sandwich américain :	5,00 €
	Frites :	2,50 €
	Frites-Brochettes, saucisses, merguez :	4,50 €
	Pâtisserie :	1,00 €
	Bonbons :	0,10 €
	<u>Boissons :</u>	Bière :
	Coca-cola, Orangina, Oasis, Schweppes :	2,50 €
	Eau :	1,50 €
	Vin : 2,50 € le verre,	16,00 € la bouteille.
	Méthode champenoise :	
	2,50 € le verre,	16,00 € la bouteille.

Mme LE MAIRE : Je me suis fixée sur les prix du marché de Noël, je vous propose de fixer les tarifs de la fête annuelle « Le Village en Fête » :

<u>Repas :</u>	Sandwich :	3,50 €
	Sandwich américain :	5,00 €
	Frites :	2,50 €
	Frites-Brochettes, saucisses, merguez :	4,50 €
	Pâtisserie :	1,00 €
	Bonbons :	0,10 €
	<u>Boissons :</u>	Bière :
	Coca-cola, Orangina, Oasis, Schweppes :	2,50 €
	Eau :	1,50 €
	Vin : 2,50 € le verre, 16,00 € la bouteille.	
	Méthode champenoise : 2,50 € le verre, 16,00 € la bouteille.	

Est-ce que vous avez des questions ?

Mme MILCENT-VION : A cette heure-ci, juste une remarque, c'est cruel ce que tu fais ! Tu aurais pu dire

qu'il n'y avait pas d'augmentation, c'est tout...

Mme LE MAIRE : C'est cruel, ça donne soif !

Mme MILCENT-VION : Et faim aussi !

Mme LE MAIRE : Nous allons voter.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Voté à l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

24 - Décisions directes.

Je vous informe le Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération en date du 22 février 2022 ».

- Décision directe n°2022-04 en date du 22 décembre 2022 :**
Tarif sortie familiale du 30 décembre 2022 Disney sur glace à Gayant Expo
- Décision directe n°2023-01 en date du 26 janvier 2023 :**
Participations financières des familles pour l'accueil de loisirs des petites vacances
- Décision directe n°2023-02 en date du 30 janvier 2023 :**
Tarif sortie familiale du 25 février 2023 « Les Bodin's, grandeur nature »
- Décision directe n°2023-03 en date du 22 mars 2023 :**
Tarif sortie familiale du 22 avril 2023 Parc floral Keukenhof à Lisse
- Décision directe n°2023-04 en date du 22 mars 2023 :**
Exercice du droit de préemption : Immeuble situé 85 rue Marie Curie (lot de garages)

Mme LE MAIRE : Je vous informe des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu de la délégation qui m'a été donnée par délibération en date du 22 février 2022 .

- Décision directe n°2022-04 en date du 22 décembre 2022 :
Tarif sortie familiale du 30 décembre 2022 Disney sur glace à Gayant Expo
 - Décision directe n°2023-01 en date du 26 janvier 2023 :
Participations financières des familles pour l'accueil de loisirs des petites vacances
 - Décision directe n°2023-02 en date du 30 janvier 2023 :
Tarif sortie familiale du 25 février 2023 « Les Bodin's, grandeur nature »
 - Décision directe n°2023-03 en date du 22 mars 2023 :
Tarif sortie familiale du 22 avril 2023 Parc floral Keukenhof à Lisse
 - Décision directe n°2023-04 en date du 22 mars 2023 :
Exercice du droit de préemption : Immeuble situé 85 rue Marie Curie (lot de garages)
- Est-ce que vous avez des questions ?

Mme MILCENT-VION : Je voulais intervenir sur le tarif sur la sortie familiale à Keukenhof. Tu sais comment on fonctionne avec Florence, qui n'est pas là. Nous faisons une proposition. Je sais bien que les commissions ne sont pas décisionnaires, mais le prix a été augmenté de 10 € donc je voulais savoir qui avait pris la décision finale ?

Si c'est le groupe majoritaire, ou si c'est toi et si c'était toi, pour les prochains tarifs parce que nous n'avons pas les tarifs des prochaines sorties, est-ce qu'il serait possible d'avoir une réunion en ta présence pour pouvoir justifier de nos choix financiers ?

Mme LE MAIRE : Oui, bien sûr, elle aura lieu cette réunion, je l'ai proposée à Florence, pas de souci par rapport à ça.

Au niveau du tarif des sorties, pour en avoir discuté avec l'équipe, effectivement, le montant des bus n'étaient pas pris en compte antérieurement dans le tarif des sorties. Rien qu'à Keukenhof, c'est 3 500 € le

prix du bus. Donc, on a convenu de prendre en compte le coût total de la sortie avec le transport compris et que la commune participe à hauteur de 50 % de la sortie.

Mme MILCENT-VION : D'accord, parce que financièrement nous ne sommes pas trop mauvais. Nous ne sommes pas à plaindre. Ce serait dommage que les habitants en pâtissent parce qu'on a eu deux ans de Covid où aucune sortie n'a été faite. Les habitants les attendent et ça permet de les aider en ce moment où c'est difficile pour tout le monde.

Mme LE MAIRE : Nous avons fait des tarifs préférentiels par rapport à ça, mais à côté de ça, à Keukenhof, je vois des communes voisines qui font des sorties à 61€ quand nous, nous sommes à 25 ou 20 €.

Mme MILCENT-VION : Ils n'ont peut-être pas les mêmes revenus que nous non plus ! Il faut quand même redistribuer un petit peu...

Mme LE MAIRE : L'exemple à 61 €, c'est la commune d'Arras, ils ont quand même des revenus.

Mme MILCENT-VION : C'est peut-être quand même bien de privilégier nos habitants quand même parce que dans ce cas-là on peut les taxer pour tout aussi.

Mme LE MAIRE : Je suis d'accord, mais quand je rencontre les autres élus des communes et qu'on me dit « Sonia, vous avez trop de sous à Lauwin-Planque, vous donnez tout » ! Ce n'est pas cool d'entendre ça sans arrêt.

Mme MILCENT-VION : S'il y a des économies à faire c'est peut-être sur d'autres postes que sur les sorties familiales. On s'était engagé à faire des tarifs préférentiels. Ils sont préférentiels, mais nous savons que nous pouvons encore baisser d'un cran. On aura l'occasion d'en débattre.

Mme LE MAIRE : Pas de souci, parce que rien n'est fixé sur les autres sorties.

Mme MILCENT-VION : Ce serait bien de savoir, parce que les gens attendent et comme on a déjà distribué le flyer, ce ne serait pas mal d'avoir une réponse rapidement.

Mme LE MAIRE : Tout à fait.

M. BONTE : Je pense que pour fixer les prix de nos sorties, ce n'est pas sur les communes avoisinantes qu'il faut se baser, mais sur nos propres budgets. On est des grands, on sait gérer. Je le souligne quand même. C'est nous qui décidons, pas la commune d'à côté, je suis désolé.

*Mme LE MAIRE : C'est une réflexion par rapport aux autres.
Par rapport aux décisions directes qui ont été posées, nous passons au vote.
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Deux abstentions.*

ADOPTE

25 - Accueil de loisirs sans hébergements 2023

Comme chaque année, l'accueil de loisirs sans hébergements de Flers-en-Escrebieux accueillera les enfants de Lauwin-Planque durant les sessions de juillet et août 2023.

Les frais facturés par Flers-en-Escrebieux sont fixés à : 20 €/enfant/jour
(100 €/semaine en 2022).

Je vous propose :

- de m'autoriser à signer la convention avec la commune de Flers-en-Escrebieux,
- de fixer la participation financière des familles de la façon suivante (barème identique à celui de 2022) :

Session	Coût facturé à la commune	Impôts compris entre 0 et 915 €	Impôts compris entre 915 et 1 524 €	Impôts ≥1524 €
Par semaine	20 €/jour	5,80 €/jour	6,60 €/jour	7,80 €/jour
Camping	+ 4 €/jour	+ 4 €/jour	+ 4 €/jour	+ 4 €/jour

- de fixer les frais de repas comme suit :

→ 4,35 € par repas (coût facturé à la commune par SOLAREST : 6,22 € TTC) (6,08 € TTC en 2022)

→ 1,45 € par repas pour les familles avec de faibles ressources, après étude du dossier.

Mme LE MAIRE : Comme chaque année, l'accueil de loisirs sans hébergement de Flers-en-Escrebieux accueillera les enfants de Lauwin-Planque durant les sessions de juillet et août 2023.

Les frais facturés par Flers-en-Escrebieux sont fixés à : 20 €/enfant/jour donc 100 €/semaine en 2022, ça équivaut exactement à la même chose sauf qu'ils sont passés à un tarif journalier plutôt qu'un tarif semaine.

Je vous propose de m'autoriser à signer la convention avec la commune de Flers-en-Escrebieux, de fixer la participation financière des familles de la façon suivante, barème identique à celui de 2022 :

Session	Coût facturé à la commune	Impôts compris entre 0 et 915 €	Impôts compris entre 915 et 1 524 €	Impôts ≥1524 €
Par semaine	20 €/jour	5,80 €/jour	6,60 €/jour	7,80 €/jour
Camping	+ 4 €/jour	+ 4 €/jour	+ 4 €/jour	+ 4 €/jour

Cette année, ils ont décidé de rajouter une participation par rapport aux enfants qui vont en camping.

Les 4 € sollicités couvrent essentiellement le repas du soir et le petit déjeuner.

Vous avez par rapport aux tranches d'impôts.

Je vous propose de choisir de ne pas augmenter et rester comme l'année dernière, idem par rapport au repas puisque SCOLARES nous facturait les repas en 2022 à 6,08 €. Nous avons fait le choix de ne pas augmenter les repas et rester à 4,35 €.

Ils passent à 6,22 € cette année, mais je vous propose, une fois de plus cette année, que nous n'augmentions pas les tarifs des repas.

M. MOHAMMED : Ça fait partie du social aussi.

Mme MILCENT-VION : Ça fait partie des sorties familiales aussi, si on veut, ça concerne tout le monde, pas que les jeunes, pas que les enfants.

Mme LE MAIRE : Vous avez eu la convention.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, je vous remercie.

Nous restons sur le même coût que l'été précédent, malgré l'augmentation des repas de cantine. Les enfants vous remercient.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

26 - Questions diverses.

Mme LE MAIRE : Je n'ai pas d'autre question diverse à mon niveau.

Mme MILCENT-VION : Je voulais remercier Benjamin et vous, vous remerciez tous puisque j'ai vu que la lettre était repartie dans les boîtes aux lettres, c'est parfait.

Par contre je voulais signaler qu'il me semble que dans les autres communes, quand il y a un groupe qui n'est pas majoritaire, ce groupe a un minimum de parole. Le groupe « Vigilance » n'a pas été sollicité.

Est-ce qu'à l'avenir nous le serons ? Est-ce que nous pourrions avoir un petit encart comme dans les autres communes ?

Mme LE MAIRE : Je demanderai, mais il me semble que la réponse vient du fait que je crois que vous n'êtes pas déclarés en Sous-préfecture comme opposition ou quelque chose comme ça.

Si vous voulez un encart, je le demande et il n'y a pas de problème.

Mme MILCENT-VION : C'est quand même une situation délicate, par moment on fait partie de l'équipe, après on n'en fait plus partie, mais on est complètement isolé de tout.

Mme LE MAIRE : A partir du moment où vous nous le demandez, je ferai passer l'information pour que vous l'ayez.

88

Mme MILCENT-VION : Je voulais aussi intervenir sur autre chose. Revenir sur l'engagement que Christian avait pris, là encore c'est son engagement, ce n'est peut-être pas forcément le tien, sur la présence de Benjamin, notre communicant aux sorties familiales. J'ai pu constater qu'à deux reprises il était absent et que ça retombe sur les épaules de notre secrétaire de mairie, ce que je ne trouve pas tout à fait normal. Il était dit qu'il devait participer à toutes les sorties et à tous les événements. Ça a été dit, je pense que tout le monde s'en souvient. Je ne sais pas si chacun veut valider ou pas. Et je voulais aussi simplement signaler que la dernière fois, nous n'avions toujours pas accès à la mairie pour le temps de la sortie, comme tu t'étais engagée à le faire. Nous autoriser à avoir le badge pour le temps de la sortie. Parce que la prochaine sortie est à 5 heures du matin quand même. Si jamais il pleut, il serait bien qu'on puisse avoir un toit sur notre tête.

Mme LE MAIRE : Tu prends note pour le 22.

Concernant la présence de Benjamin aux sorties, je ne sais pas. Quand il n'est pas inscrit sur la sortie, nous proposons de prendre les photos nous-mêmes et de les lui envoyer.

Mme MILCENT-VION : Sa présence ne me semble pas obligatoire, mais son salaire avait été justifié aussi pour participer à toutes les sorties. Ça fait partie d'un rôle de communicant, à mon sens.

Mme LE MAIRE : A vérifier.

Mme LUCIDARME : Je sais que Florence lui en a fait part la dernière fois et il a dit qu'il essaierait de venir de temps en temps au départ pour prendre des photos du bus. La dernière fois c'est Vincent qui lui a transmis pour les Baudin's. Il faudra lui dire et il sera présent pour le départ ou autre, s'il ne participe pas à la sortie.

Mme LE MAIRE : Pour Keukenhof il est inscrit, les photos seront prises.

Mme MILCENT-VION : Je dis ça, ce n'est pas pour l'embêter, c'est pour que vous puissiez avoir un bon album photo pour les vœux du maire, etc. C'est aussi dans le sens de la communication. Après, ça ne me dérange pas s'il y a quelqu'un d'autre de désigner du personnel.

Je voulais simplement dire qu'il avait été précisé qu'il devait être partout et il n'est pas partout, c'est tout.









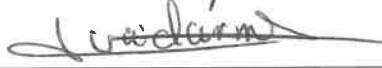




Mme LE MAIRE : Pas de souci.

Mr JAKOBOWSKI : C'est un sujet que nous avons eu avec Madame le Maire et Benjamin et nous avons convenu pour faire simple, que quand Madame le Maire ou moi sommes là, il n'y a pas de nécessité qu'il soit là et de l'obliger à venir. Parce que là, pour Keukenhof, c'est une journée complète du matin au soir. Si on rentre dans l'obligation de payer ses heures, de payer son voyage, de payer son repas... A un moment il faut qu'on arrive, nous, à simplement s'organiser, comme disait tout à l'heure Xavier, à hauteur d'un village, de pouvoir s'entendre entre nous et de pouvoir prendre un certain nombre de clichés pour pouvoir communiquer derrière.

Mme MILCENT-VION : Je suis d'accord avec toi, mais pour moi, ça fait partie de son job. Il a un statut qui lui permet d'avoir un salaire suffisant pour ça, il n'est pas question d'heures supplémentaires. C'est quand même quelqu'un qui a été embauché pour ce travail. Sinon, moi, je viens travailler à Lauwin-Planque... S'il y a le

DCM 2023-20	Remboursement de stands marché de Noël 2022
DCM 2023-21	Accueil de loisirs sans hébergement 2023

Liste des membres du Conseil Municipal :

VALLET	Sonia	
POIRET	Fabien	
THULLIER	Florence	
MOHAMMED	Abdallah	
HENNING	Virginie	
HALUT	Xavier	
BARELLE	Bernard	
BENOIST	Louis	
BONTE	François	
LASSELIN	Claudette	
POIRET	Christian	
LUCIDARME	Christine	
MILCENT VION	Catherine	
DERON	Fabrice	
LAGANA	Dominique	
BOITEL	Bruno	
TAILLART	Chloé	

maire ou toi, je rentre chez moi. Pas de souci ! Si vous jugez que quand il y a un représentant, on n'est pas obligé de venir bosser, c'est parfait. Je viens tout de suite. Je signe tout de suite.

Mme LE MAIRE : Y a-t-il d'autres questions diverses ?

Je vais clore ce conseil municipal.

Je vous remercie toutes et tous.

Je tiens à remercier plus particulièrement Valérie et Vincent pour le travail qu'ils ont fourni au niveau du budget et merci à vous, c'était une belle présentation, bien détaillée et merci de votre aide.

M. BONTE : Un oubli, juste en fin de... On pense à la subvention pour l'Ukraine. Pas forcément aujourd'hui, mais on ne l'oublie pas.

Mme LE MAIRE : Ça marche.

M. BONTE : Pour l'hiver prochain, peut-être qu'on sera prêt ! Eux, ils n'auront pas fini, les malheureux !

Fin du Conseil municipal à 21h50.

Liste des délibérations :

DCM 2023-01	Compte de gestion 2022
DCM 2023-02	Compte-administratif 2022
DCM 2023-03	Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
DCM 2023-04	Budget Primitif 2023
DCM 2023-05	Taux d'imposition 2023
DCM 2023-06	Subventions 2023
DCM 2023-07	Demande de subvention ADVB 2023 – voirie communale – Projet : couches de roulements des voiries communales de la résidence Fontaine Bleue
DCM 2023-08	Demande de subvention ADVB 2023 – Classique -Projet : Aménagement et équipement de la résidence Fontaine Bleue
DCM 2023-09	Demande de subvention ADVB 2023 – Classique -Projet : Aménagement et équipement de la résidence Fontaine Bleue – Nord durable
DCM 2023-10	Demande de subvention ADVB 2023 – Energie -Projet : remplacement de chaudières écoles et mairie
DCM 2023-11	Demande de subvention – répartition 2023 du produit des amendes de police – installation de deux radars pédagogiques rue Théodore Marichez et rue Jean Jaurès
DCM 2023-12	Demande de subvention – répartition 2023 du produit des amendes de police – installation de deux radars pédagogiques rue Marie curie (RD120)
DCM 2023-13	Aménagement du parc de la salle de sport et réhabilitation de l'espace Jacques Rousseau – avenant n°1 au marché de travaux n°2022-03 – lot n°1 – gros-oeuvre –entreprise DEPLANQUES
DCM 2023-14	Aménagement du parc de la salle de sport et réhabilitation de l'espace Jacques Rousseau – avenant n°2 au marché de travaux n°2022-03 – lot n°4 – menuiseries extérieures – serrurerie – entreprise SA ALTOMARE-ALTALU
DCM 2023-15	Adhésion au groupement de commande pour la passation d'un marché de prestations de restauration collective en gestion concédée
DCM 2023-16	Remplacement en tout ou partie de la contribution de la commune au titre de la défense extérieure contre l'incendie, par le produit des impôts (DECI) année 2022
DCM 2023-17	Remplacement en tout ou partie de la contribution de la commune au titre de la défense extérieure contre l'incendie, par le produit des impôts (DECI) année 2023
DCM 2023-18	Accueil des Mineurs (ACM) – modification des horaires et mise en place d'un service périscolaire
DCM 2023-19	Tarifs de la fête annuelle « Le Village en Fête »